

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Avril 2015 - N°192



INTERVIEW
GÉRARD
LARCHER

DOSSIERS

Afrique
Transport ferroviaire
Urbanisme

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections

LE TROMBINOSCOPE DE L'UNION EUROPÉENNE

Vient de paraître



◀ Pour savoir qui est qui et qui fait quoi au sein de l'Union européenne

◀ L'édition 2015 entièrement réactualisée

Paru en mars 2015

4 500 photos et biographies
Préfacé par Jean-Claude Juncker

- Parlement européen
- Conseil européen
- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Cour de justice de l'Union européenne
- Banque centrale européenne
- Cour des comptes européenne
- Service européen pour l'action extérieure
- Comité économique et social européen
- Comité des régions de l'UE
- Banque européenne d'investissement
- Médiateur européen
- Contrôleur européen de la protection des données
- Agences de l'Union européenne

BON DE COMMANDE

- Je commande Le Trombinoscope de l'UNION EUROPÉENNE 2015 (paru en mars 2015) au prix de 280 €^{HT} soit 295,40 € ^{TTC}
- Je m'abonne pendant un an au site Internet du Trombinoscope (base europe) et à l'édition 2015 du Tome europe au prix de 435 €^{HT} soit 481,40 € ^{TTC} - TVA 5,5 % sur le tome, 20 % sur le site internet - port offert

M. Mme Mlle _____

NOM / Prénom : _____

Entreprise / Organisme : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N° _____

Validité _____

CVV _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature _____

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION

Responsable d'édition

Natalie de Rougé
Tél. 01 55 62 68 63
nderouge@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com
Noémie Trabi
ntrabi@trombinoscope.com

Journaliste

Agnès Morel

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle

Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

Directeur du développement

Obé Seddiq
Tél. 01 55 62 68 65
obe.seddiq@dods.eu

MAQUETTE

Natalie de Rougé
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Lettre : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

DIRECTEUR

Martin Beck

LE TROMBINOSCOPE

Éditée par Le Trombinoscope,
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Imprimerie de l'Avesnois

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

La France face aux réalités africaines

Dans le monde politique français et européen, l'Afrique est encore très largement associée à ces images de bateaux traversant la Méditerranée, remplis d'hommes et de femmes en grande détresse partis trouver asile en Europe. Paradoxalement, elle est aussi vue comme une zone aux opportunités économiques croissantes, comme en témoignent les très vifs succès des forums de Bercy de décembre 2013 et février 2015. Laquelle de ces vérités faut-il choisir ? Les deux. Depuis 15 ans, le continent dans son ensemble jouit du deuxième taux de croissance dans le monde après l'Asie du Sud, allant au Sud du Sahara de 2% (en 2009) à près de 10% en 2004. La plupart des fondamentaux se sont améliorés. Mais une autre réalité inquiète : le nombre absolu de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Comme les deux faces d'une pièce de monnaie, l'envolée stupéfiante du nombre de jeunes en Afrique est à la fois une immense chance et une véritable « bombe à retardement », selon que le continent saura ou non intégrer les plus de 10 millions de nouveaux travailleurs arrivant chaque année sur le marché de l'emploi.

Pour l'instant, la « croissance sans emploi » caractéristique de l'Afrique est un frein incontestable à cette immense défi. De par sa situation géographique, et de la question des migrations, mais aussi de par le formidable marché potentiel qu'est l'Afrique et son milliard d'habitants, la France ne peut ignorer durablement cette double réalité africaine. Paris a certes manqué depuis quinze ans son rendez-vous avec le continent, mais pour des raisons assez claires : des moyens financiers largement inférieurs à ceux de Pékin, le caractère un temps prioritaire de l'Europe de l'Est et nos propres faiblesses économiques. Mais la France a aujourd'hui un rôle à jouer dans le développement de cette Afrique prospère qu'un nombre croissant de nouveaux décideurs politiques et économiques du continent souhaite désormais. Dans plusieurs secteurs pourvoyeurs d'emplois, de l'agriculture à l'industrie légère, le continent a besoin de notre expertise sur le long-terme pour augmenter la productivité, mécaniser, développer la compétitivité, investir... Et non piller. La France peut également jouer une carte différente dans la bataille pour les ressources naturelles africaines, en aidant les États à catalyser au mieux les revenus tirés de leurs sous-sols. La route sera longue, certes mais, au moment où les pratiques chinoises en Afrique sont contestées par les sociétés civiles, notre « petite » économie a résolument une habile carte à jouer. ●



Frédéric Maury

Rédacteur en chef (économie) à Jeune Afrique

Les premières assises des administrateurs salariés : objectif atteint !



Le 5 Mars dernier, ce sont tenues les **premières assises des administrateurs salariés** à l'initiative du Collège des Bernardins, de l'Institut Français des Administrateurs, du cabinet d'avocat Pinsent Masons et de Réalités du Dialogue Social.

L'objectif que s'étaient fixé les organisateurs a été atteint : créer un lieu d'échange et de partage entre les acteurs concernés, une mise en commun des pratiques développées, d'expériences novatrices, dans la mise en œuvre de la loi relative à la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration (loi de compétitivité et de sécurisation de l'emploi du 14 Juin 2013), devant un parterre de plus de 220 personnes, dont près d'un tiers d'administrateurs salariés. Les intervenants représentant les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA) et le MEDEF ont permis cette concrétisation, en apportant leurs témoignages, leur vécu sur le fonctionnement des conseils d'administration.

Pour rappel, Les sociétés concernées sont celles dont les effectifs totaux sont au moins égaux à 10 000 salariés dans le monde ou à 5 000 en France. Deux administrateurs salariés seront nommés pour les entreprises qui comptent plus de 12 administrateurs dans leur conseil, un dans les autres cas. L'objectif est de favoriser la prise en compte des points de vue des salariés dans les dé-



cision. Cette représentation s'ajoute à celle des représentants du comité d'entreprise, qui eux n'ont qu'une voix consultative.

Une présentation sur les pratiques allemandes et françaises, a mis en lumière les différences historiques sur la présence des administrateurs salariés des deux côtés du Rhin au sein des conseils d'administration. En France le processus a évolué concrètement à partir des années 1980 dans les entreprises publiques, là où l'Allemagne, dès les années 1950, instaurait l'accueil des administrateurs salariés dans les entreprises privées.

Une enquête auprès de 120 administrateurs salariés (questionnaire préparé par les organisations syndicales, l'AFEP et le Medef) sur les conditions d'exercice de leur mandat, a étayé les témoignages des intervenants à la tribune. Elle fait apparaître que :

- Les administrateurs salariés sont des hommes à 67%, qu'ils ils se sentent bien intégrés dans les conseils et que la confidentialité ne leur pose pas de problème,
- La formation spécifique pour l'entrée dans les conseils est à développer,
- Les conseils devraient passer plus de temps sur les ressources humaines, la stratégie, l'innovation et la recherche, la RSE,

- Les administrateurs salariés considèrent très majoritairement avoir un impact sur les conseils
- Ils sont favorables à une extension du dispositif aux sociétés de plus petite taille
- Un administrateur salarié sur deux perçoit des jetons de présence reversés à 90% à l'organisation syndicale dont il est membre.

Lors de cet évènement Jean-Louis Beffa a rappelé son attachement au principe des administrateurs salariés, véritable opportunité économique pour l'amélioration de la compétitivité, outil de déblocage des relations sociales, enjeu démocratique, et a permis à Dominique Sénard, Président de Michelin, de présenter l'initiative volontaire de son groupe dans l'accueil d'un administrateur salarié.

Jean-Marc Vittori (Les Echos) a confirmé l'intérêt des partenaires pour cette réforme et précisé que les opposants sont ceux qui ne la connaissent pas.

Ces premières assises auront une suite, comme les organisateurs s'y étaient engagés, qui sera proposée aux partenaires. Sont envisagés :

- La création d'ateliers de réflexion et de propositions avec les organisations syndicales, l'Afep et le Médef,
- Des enquêtes en direction des administrateurs salariés et auprès des secrétaires de conseil,
- L'organisation des deuxièmes assises avec un contenu et des interventions en lien avec les travaux issus des ateliers.

Serge BONNAFÉ
Bernard CHAMBON

Sommaire

Avril 2015

4

Interview

Gérard LARCHER

Président du Sénat



5 Les dîners du Champ-de-Mars

8 L'Afrique : une terre d'opportunités

9 Notre relation économique avec l'Afrique constitue un partenariat prometteur. *Laurent FABIUS*

10 Comment remobiliser la France aux côtés d'une Afrique subsaharienne en marche ? *Elisabeth GUIGOU*

11 L'Afrique, terre d'opportunités économiques. *Lionel ZINSOU*

13 Nouvelles perspectives entre la France et l'Afrique, ou les prémices d'une croissance partagée. *Pascal TERRASSE*

14 Comment rendre l'aide au développement plus efficace ? *Christian CAMBON*

15 L'Afrique est notre avenir : pour un partenariat rénové entre la France et l'Afrique. *Jean-Marie BOCKEL* et *Jeanny LORGEUX*

16 L'Afrique et la France : un avenir partagé. *Jacques LEGENDRE*



17 Entre l'Afrique du passé que j'aimais et celle du futur à laquelle je crois. *Jean-Pierre CANTEGRIT*

18 L'Afrique a-t-elle les moyens de ses ambitions? *Louis MICHEL*

19 Transport ferroviaire

20 La Loi pose les fondements de la modernisation de ce grand groupe public. *Alain VIDALIES*

21 La réforme de la SNCF, un nécessaire renforcement et une modernisation du service public ferroviaire. *Frédéric CUVILLIER*

22 Une nouvelle ambition pour notre système ferroviaire. *Louis NÈGRE*

23 Le rail face aux révolutions de la mobilité. *Gilles SAVARY*

24 Le rail attend maintenant une politique forte.

Jacques MÉZARD

25 Alstom : soutenir l'industrie ferroviaire.

Jean-François LONGEOT

27 Urbanisme

28 Immobilier et ville durable : face aux défis, deux écueils.

Michel PIRON

29 La ville durable n'est pas naturelle. *Sabine BUIS*

30 Construire la ville grandeur nature ! *Philippe BIES*

31 Les travaux du Grand Paris : près de 80 millions de tonnes de déblais ! *Yves ALBARELLO*

32 Accélérer les projets de construction pour sortir de la crise.

Annick LEPETIT

33 Laisser les collectivités s'organiser pour mieux agir, telle est ma recette. *Rémy POINTEREAU*

34 Missions, Nominations, Élections

35 Gouvernement

43 Assemblée nationale

43 Sénat

43 Autorités administratives indépendantes

43 Conseils départementaux

52 Outre-mer

53 Préfecture de police

53 Préfectures de départements

55 Autres mouvements

GÉRARD LARCHER

Le résultat des élections départementales va-t-il influencer sur le fonctionnement du Parlement ? Quelle réforme envisager pour moderniser le Sénat ? Quid de l'organisation du travail des parlementaires ? Gérard Larcher, qui préside le Sénat, répond à nos questions. Propos recueillis par Agnès Morel.

Les élections départementales marquent la 4^e défaite consécutive de l'exécutif. Comment voyez-vous la fin du quinquennat ?

Le président de la République doit entendre le signal que les Français lui ont adressé lors de ces élections départementales. C'est le vote de la France trop oubliée, des zones rurales ou plus urbaines. Les Français se sont mobilisés pour d'une part, confier les exécutifs locaux à des majorités de la droite et du centre, et d'autre part, indiquer clairement au Gouvernement socialiste et au président de la République leur désaveu de la politique conduite depuis près de trois ans. C'est un vote sanction : sanction de leur politique économique, qui ne donne confiance ni aux entreprises, ni aux investisseurs, ni aux salariés et encore moins aux demandeurs d'emploi. Sanction de leur politique sociale, de leur politique territoriale... Les Français leur ont exprimé leur overdose fiscale. Les mesures annoncées comme la loi Macron, la loi Santé, ne sont évidemment pas à la hauteur des enjeux. Une autre politique est indispensable pour retrouver le chemin de la croissance, de l'emploi et de la confiance. Le Sénat en a indiqué l'orientation dès le vote du budget 2015. Il doit être écouté.

Pour répondre plus précisément à votre question, la Vème République assure une stabilité institutionnelle qui permet au président de finir son mandat sans tenir compte de sa cote de popularité. J'ajoute qu'il a une majorité à l'Assemblée nationale, turbulente certes, mais qui a toujours voté la confiance.

Quelle stratégie lui conseillez-vous ?

Je ne peux que conseiller au président et à son Premier ministre d'agir vite pour redonner de la confiance aux Français car ils ne peuvent pas attendre 2017. Le pire danger pour la France est l'immobilisme. Plus que le sentiment de désarroi que je constate depuis plusieurs mois, je sens monter la colère. Je le dis au président de la République : faites attention, les Français, après l'abstention, après les votes de protestation qui conduisent à faire monter les extrêmes, peuvent s'exprimer avec violence. Regardez ce qui se passe avec les médecins, en grève depuis des semaines, avec les artisans-commerçants qui ne supportent plus les dysfonctionnements du RSI, ces retraités qui sont étran­glés, ces jeunes qui ne trouvent pas d'emploi.

Cette victoire aura-t-elle une incidence sur le fonctionnement du Parlement ? Ne risque-t-elle pas de nuire à la « fabrique de la loi » ?

Au contraire elle l'enrichit. Depuis octobre 2014, le Sénat est la seule institution d'opposition à l'Exécutif. L'opposition est essentielle à la vie d'une démocratie, mais elle n'est utile au pays que si elle s'inscrit dans une démarche constructive. Les Français nous observent et ils nous jugeront sur notre capacité à nous mobiliser face à l'ampleur des réformes à accomplir. Je sais qu'ils attendent

que leurs représentants aient le courage d'assumer des choix. Des choix qui peuvent être difficiles, qui bousculent parfois les clivages partisans, dépassent les seuls rendez-vous électoraux, les appellent à préférer l'intérêt national.

Dès mon élection à la Présidence du Sénat, j'ai indiqué que le Sénat devait être le lieu de la confiance retrouvée entre élus et citoyens. C'est cela l'opposition constructive que j'ai appelé de mes vœux et je mets en pratique avec mes collègues des groupes UMP et centriste. C'est cette attitude qui guide nos rapports avec l'Exécutif et l'Assemblée nationale. Il nous incombe d'apporter aux textes la « plus-value territoriale » du Sénat. C'est ce que nous avons fait sur la transition énergétique et la loi Macron.

Le président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, semble profiter du succès de la droite aux départementales. Quel candidat soutiendrez-vous aux primaires ?



Tout d'abord le principe des primaires, pour le gaulliste que je suis, n'était pas naturel. J'en suis un fervent défenseur aujourd'hui et je me réjouis que nous ayons réussi, collectivement, à en arrêter les modalités en toute transparence et équité. En tant que président du Sénat, ma responsabilité est de faire en sorte qu'elles se passent au mieux et de gérer l'unité de notre famille politique une fois que notre candidat sera choisi. A titre personnel, je ne suis pas un homme à fidélités variables. Je chemine depuis plusieurs décennies auprès de François Fillon, mais je m'exprimerai en temps utile.

Dans la perspective des prochains scrutins, l'avenir de l'UMP passera-t-il par un rapprochement avec l'UDI ?

Les élections départementales ont démontré la force de la droite et du centre quand ils étaient unis, il faut en tirer toutes les conséquences pour les scrutins à venir. Je souhaite une primaire ouverte avec le Centre. Dans ce cas de figure, le vainqueur de la primaire sera le candidat de l'UMP et de l'UDI.

Malgré son échec, le FN continue de gagner des électeurs. Comment regagner leur confiance ?

Le Front national apporte les mauvaises réponses à la colère des Français. C'est le seul parti avec le PS qui défend les 35 heures et qui veut ramener les retraites à 60 ans ; il propose d'isoler la France en la sortant de l'euro... Certes, il conforte, élections après élections, son implantation locale mais on voit bien que les Français ne font pas confiance aux candidats FN, ne veulent pas leur laisser les clés du pouvoir, puisqu'ils n'ont pas réussi à

décrocher une présidence d'un conseil départemental. Un parti isolé comme le FN, sans allié, ne peut pas accéder au pouvoir sous la Vème République.

Beaucoup de Français critiquent le Parlement. Vous envisagez de réformer le Sénat ?

Le Sénat doit porter sur lui-même un regard critique et prouver sa capacité à faire évoluer son mode de fonctionnement. Comme je m'y étais engagé lors de mon élection à la présidence du Sénat, j'ai, sur la base d'une réflexion conduite avec tous les groupes, présenté, le 11 mars dernier, une réforme inédite et ambitieuse de notre institution. Cette réforme s'articule autour de plusieurs axes, dont le premier consiste à renforcer la participation des sénateurs aux travaux du Sénat. Comme tout parlementaire, le sénateur doit concilier les impératifs du travail législatif et de contrôle, qui comporte de nombreuses obligations (séances publiques, commissions législatives, auditions...), avec la nécessité d'être présent auprès de ses électeurs. La présence de l'élu dans son institution est l'expression même d'une démocratie parlementaire vivante. Elle est indispensable. Mais l'absentéisme ne peut être toléré. Nous allons donc rationaliser l'agenda du Sénat, en favorisant, via une nouvelle organisation de la semaine de travail et la publication des activités de chaque sénateur sur le site Internet du Sénat, leur présence au vote des textes importants (vote solennel) et aux séances de commission où sont examinés les textes de loi. Un nouveau dispositif de retenues financières particulièrement incitatives, portant à la fois sur l'Indemnité de fonction et sur l'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), entrera en vigueur le 1er octobre 2015. La réforme vise également à garantir une gestion exigeante du Parlement, ainsi qu'une transparence financière vis-à-vis de nos concitoyens. Ces mesures doivent s'inscrire dans un ensemble d'évolutions plus profondes du Parlement qui doit contribuer au retour de la confiance dans la République, les institutions et leurs élus.

A quels changements faites-vous allusion ?

Pour être en phase avec les nouvelles contraintes de l'action publique, le Sénat doit à la fois travailler vite et bien. Il doit, pour cela, être plus efficace dans l'exercice de ses activités législatives et de contrôle, tout en veillant à préserver la plus-value qualitative du travail sénatorial. Voici les principales réformes permettant de mieux organiser le travail parlementaire : alléger les séances publiques et renforcer le travail en commission (dont certaines séances sont publiques) ; cadrer les temps de parole de chacun ; fixer pour chaque grand texte de loi la date de fin des débats et la répartition des temps de débat tout en veillant à une équitable répartition des temps de parole entre tous les groupes politiques ; organiser une séance de Questions au gouvernement (QAG) par semaine le mardi pour mieux coller à l'actualité politique... Ces réformes visent à fluidifier, à accélérer les débats parlementaires, et donc, à mieux élaborer la loi.

Pourrait-on envisager d'aller plus loin... en réduisant le nombre des sénateurs ?

Le nombre de parlementaires ne doit pas être un sujet tabou et les sénateurs sont prêts à l'aborder. Mais si le débat doit être abordé sans crainte, il ne doit pas l'être à la légère. Cette réduction ne doit pas se justifier par des mesures d'économie. Ce serait faire fausse route. Le coût du Parlement est de 0,8% du budget de la France. Le Sénat doit continuer à représenter les territoires, y compris les territoires pauvres en démographie. Il fera des propositions dans le cadre de la préparation de l'élection présidentielle de 2017. ●







LES DÎNERS DU CHAMP-DE-MARS

Créés par le Cercle Stratégia & le CyberCercle en partenariat avec Le Trombinoscope, les Dîners du Champ-de-Mars ont organisé leur première édition le mercredi 8 avril au Jockey Club de Paris.

Ce premier dîner, dont le thème était « **le continuum défense-sécurité** », avait pour invités d'honneur **Jean-Jacques URVOAS**, député du Finistère, Président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, et **Louis GAUTIER**, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

Parmi les quarante invités présents, on pouvait reconnaître le Général d'armée Jean-Pierre BOSSER, Chef d'état-major de l'armée de Terre, Christophe GUILLOTEAU, député du Rhône, vice-président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, Hélène CONWAY-MURRAY, ancienne ministre et sénatrice des Français de l'étranger, Eduardo RIHAN CYPEL, député de Seine-et-Marne, le Général de corps d'armée Christophe GOMART, Directeur du renseignement militaire, Guillaume POUPARD, Directeur général de l'ANSSI, le préfet Jean-Yves LATOURNERIE, Préfet chargé de la lutte contre les cybermenaces au sein du ministère de l'Intérieur,

Claude REVEL, Déléguée interministérielle à l'intelligence économique, ou encore Florence MANGIN, en charge de la cybersécurité au sein du ministère des Affaires étrangères.

Plusieurs hautes personnalités, telles que le Chef de l'état-major du Président de la République, le Chef d'état-major de la Marine ou le Directeur général de la Gendarmerie nationale, s'étaient fait représenter. Des représentants des acteurs privés impliqués dans les questions de Défense et de Sécurité nationale, tels qu'AIRBUS Group, COFELY INEO GDF SUEZ ou le Groupe La Poste, étaient également présents.

Les Dîners du Champ-de-Mars se dérouleront désormais chaque trimestre pour réunir dans un cadre de confiance élus et dirigeants d'institutions publiques et d'entreprises autour de l'intervention de personnalités de haut niveau sur un sujet touchant à la Défense et à la Sécurité nationale.

Organisés avec la volonté de mêler moments d'écoute et de débats à un contexte de convivialité et de rencontres, ils permettent aux participants d'échanger et de réfléchir ensemble aux grandes orientations et aux enjeux de la politique française de Défense et de Sécurité. Ils ont vocation à devenir un rendez-vous incontournable de ceux qui font la Défense et la Sécurité de notre pays. ●



TRIBUNES

L'AFRIQUE, UNE TERRE D'OPPORTUNITÉS



La France réussira-t-elle à renforcer son partenariat économique avec l'Afrique du 3^e millénaire ? Tel était l'enjeu du forum franco-africain, intitulé « *Pour une croissance retrouvée* », qui s'est tenu le 6 février dernier, à Bercy, dans la continuité de la Conférence économique de décembre 2013. Co-organisé par les ministres Laurent Fabius, Michel Sapin et Emmanuel Macron, ainsi que par le Medef international, l'événement a rassemblé près de 700 décideurs, publics et privés : un succès.

Il faut dire que l'Afrique n'est plus ce continent « sans espoir », comme titrait *The Economist* en 2000. Depuis, l'afro-pessimisme a laissé la place à l'afro-optimisme. Le sida a régressé, des guerres civiles ont pris fin, et la démocratie, grâce notamment aux organisations régionales, a progressé. Depuis quinze ans, l'Afrique subsaharienne affiche une croissance globale de 5% par an et le FMI estime qu'elle pourrait dépasser celle de l'Asie en 2016. Le continent, qui avait été abandonné à la fin de la Guerre froide, suscite à nouveau l'intérêt et, au delà des ex-puissances coloniales, attire les convoitises des États-Unis, mais également du Japon, de la Chine, du Brésil... Une compétition mondiale où la France perd des parts de marché alors que le commerce entre l'Afrique et les pays émergents a doublé en dix ans.

Cependant, cet optimisme doit être relativisé. Le PIB par habitant ne représente que le tiers de celui des Chinois. L'essentiel des exportations dépend des matières premières, ce qui a entraîné un sous-développement industriel et agricole. La croissance ne profite qu'à une partie de la population. Une situation critique, d'autant que l'Afrique devrait atteindre 2 milliards d'habitants d'ici 2050. Or, même élevée, la croissance économique ne pourra pas donner du travail aux 400 millions de jeunes Africains qui se présenteront sur le marché du travail dans les 40 prochaines années. Et il manquerait 93 milliards d'euros d'infrastructures.

« *L'Afrique propose des opportunités économiques, accompagnons-la et cela sera gagnant-gagnant* », disent en substance les spécialistes, comme Hubert Védrine, ex-ministre des Affaires étrangères, qui a travaillé, à la demande de Bercy, sur un rapport intitulé « *Un partenariat pour l'avenir* ». Un rapport sur lequel s'est basé Matignon, qui a annoncé, en février dernier, toute une série d'outils permettant de financer des projets de développement.

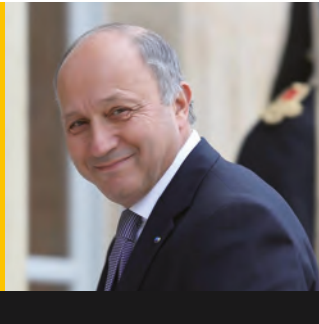
Cela suffira-t-il à remobiliser la France aux côtés d'une Afrique subsaharienne en marche ? La France pourra-t-elle redevenir un partenaire économique des pays africains ?

Agnès Morel

NOTRE RELATION ÉCONOMIQUE AVEC L'AFRIQUE CONSTITUE UN PARTENARIAT PROMETTEUR

Par Laurent FABIUS

► Ministre des Affaires étrangères et du Développement international



L'Afrique, ce n'est pas seulement l'avenir : c'est le continent du présent. La croissance économique du « continent du 21^e siècle » est supérieure à 5 % par an depuis plus d'une décennie, talonnant celle de l'Asie. Selon une étude de la Banque mondiale, le PIB de l'Afrique devrait être multiplié par quinze d'ici 2050.

Dans ce contexte, quelle place économique pour la France en Afrique ? La position de nos entreprises est aujourd'hui satisfaisante. Les ventes de produits français en Afrique subsaharienne ont plus que doublé en dix ans. Nos ventes vers l'Afrique anglophone et lusophone – presque équivalentes à celles vers l'Afrique francophone – se développent. Mais il faut aller encore plus loin : c'est le message que nous portons avec le Président de la République lors de nos déplacements au Nigéria, en Angola, en Afrique du Sud.

« Nos entreprises bénéficient d'atouts réels pour s'implanter sur le continent africain »

Plus largement, l'indicateur majeur de l'influence économique française en Afrique – en particulier aux yeux des autorités locales –, c'est l'investissement. Or dans ce domaine, notre stock d'investissements directs (IDE) en Afrique subsaharienne a connu une forte croissance ces dernières années, de 6,4 milliards en 2005 à près de 30 milliards en 2014. La France a confiance en l'Afrique.

Nos entreprises bénéficient d'atouts réels pour s'implanter sur le continent africain. L'image de notre pays est bonne : nous sommes un partenaire de sécurité très solide et un acteur majeur de l'aide au développement, désireux de nouer des partenariats économiques de long terme, partageant nos savoir-faire et notre expertise avec des entrepreneurs africains de plus en plus dynamiques.

Nos entreprises peuvent aussi s'appuyer sur les liens culturels et humains entre la France et le continent africain. La formation des cadres africains tout comme la langue française jouent un rôle majeur dans notre proximité avec l'Afrique, bien au-delà de l'Afrique francophone. Et les communautés africaines en France et françaises en Afrique constituent des vecteurs importants d'influence.

De son côté, et comme c'est son rôle, le Gouvernement agit.

J'ai demandé à nos ambassadeurs en Afrique de donner priorité à la diplomatie économique. Nous avons renforcé notre dispositif de soutien aux entreprises françaises – en particulier les PME –, afin de tirer profit des nouvelles opportunités : énergies renouvelables, numérique, transports, infrastructures. Dans nos ambassades, les bureaux de Business France sont renforcés en 2015, et les autres acteurs – chambres de commerce et d'industrie, conseillers du commerce extérieur, consultants – verront leur rôle accru.

L'année 2015 marque également le début de l'activité de la Fondation franco-africaine pour la croissance, présidée par Lionel Zinsou. Elle répond aux besoins exprimés à la fois par les gouvernements africains et les entreprises, non seulement en matière de formation et de transfert de savoir-faire, mais aussi par la création prochaine de « clusters » franco-africains. Ceux-ci verront le jour notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, de la ville durable ou de l'agroalimentaire. Cette Fondation a vocation à devenir un facilitateur essentiel de partenariats économiques entre la France et le continent africain.

Les entreprises françaises sont donc attendues, et notre diplomatie économique mobilisée : notre relation économique avec l'Afrique constitue un partenariat prometteur. ●



COMMENT REMOBILISER LA FRANCE AUX CÔTÉS D'UNE AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN MARCHÉ ?

Par Elisabeth GUIGOU

- ▶ Députée SRC de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale



L'Afrique subsaharienne connaît des taux de croissance remarquables qui font de certains pays des pré-émergents. Cependant, le continent africain est encore secoué par des violences, le terrorisme se développe et la mal gouvernance sévit encore.

Les pays d'Afrique francophone sont toujours parmi les moins développés et les plus instables. Leurs performances économiques, face à une croissance démographique exponentielle, restent insuffisantes pour assurer un développement durable.

La politique africaine de la France doit prendre en compte à la fois ces réalités et ces potentiels, dans la redéfinition de sa relation avec le continent. Si son engagement politique ne faiblit pas - en témoignent ses interventions au Mali et en République centrafricaine - sa présence économique a en revanche tendance à reculer relativement, du moins si l'on raisonne en parts de marché.

Nous devons donc repenser radicalement notre diplomatie économique en direction de l'Afrique.

Tout d'abord : s'appuyer sur la francophonie pour rayonner au-delà de cet espace. Si les projections doivent être prises avec prudence, car l'évolution de la francophonie dépendra de nos efforts à faire vivre le français au sein des jeunes générations, il s'agit d'un facteur incontestable d'influence. Cependant, au plan économique, nous devons prendre en compte le fait que des zones d'échange transnationales apparaissent, comme celle qui de Lagos à Abidjan réunit 100 millions de francophones et d'anglophones.

La France doit aussi mener une politique d'aide au développement rénovée. Cet effort doit porter sur les infrastructures économiques, mais surtout sur le renforcement des institutions. Des systèmes de santé efficaces auraient permis

d'éviter le désastre économique et humain dû au virus Ebola. S'il convient qu'elle accompagne l'adaptation de l'Afrique à la mondialisation, l'aide publique au développement doit aussi rester concentrée sur les problématiques sociales et sociétales. C'est lorsque les institutions étatiques seront en capacité de définir et de mener des politiques publiques au service de leurs populations et du développement que l'instabilité du continent diminuera.

La politique française doit également mieux prendre en compte l'émergence des sociétés civiles. J'ai accepté la présidence de la fondation Anna Lindh parce que je suis convaincue que le soutien aux ONG qui foisonnent en Afrique est un axe majeur de transformation sociale. Les femmes en particulier sont l'avenir de l'Afrique, ne serait-ce que parce que leur accès à l'éducation est la condition préalable à la maîtrise de la croissance démographique et au développement.

« repenser radicalement notre diplomatie économique en direction de l'Afrique »

La France doit aussi s'appuyer davantage sur ses alliés africains. Le Maroc, par exemple, est un acteur majeur du développement en Afrique. Ses banques, ses entreprises de transports et de télécommunication notamment y contribuent puissamment. Alors que les intérêts français sont concurrencés par des entreprises chinoises, indiennes et brésiliennes, il est temps que nous en prenions pleinement conscience. Le Maroc et la France doivent établir des partenariats en direction de l'Afrique subsaharienne sur un pied d'égalité complète. J'ai constaté également que les autorités algériennes avaient pris conscience de cet enjeu.

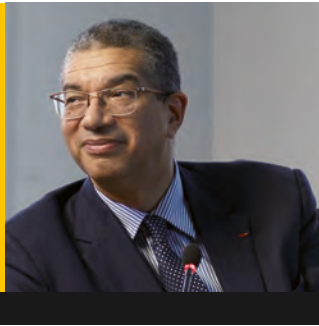
Ceci conduit naturellement à définir la politique africaine dans un cadre européen. La France doit aider à la constitution d'une « verticale » Union européenne - Maghreb - Afrique subsaharienne. L'Europe et l'Afrique comptent 1,7 milliards d'habitants, 2,5 milliards d'ici 2050, soit le quart de l'humanité. Nous ne devons pas craindre cette évolution nécessaire. La « colocalisation » et la « coproduction » sont mutuellement avantageuses. Ce que l'Allemagne a fait en *Mitteleuropa* et le Japon en Asie du Sud-Est, nous pouvons le réussir en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Les grands groupes français comme Renault ont montré le chemin en s'implantant au Maroc et en Algérie; reste à convaincre les petites et moyennes entreprises à tenter cette aventure : cap au Sud ! ●



L'AFRIQUE, TERRE D'OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

Par Lionel ZINSOU

- ▶ Économiste
- ▶ Président de PAI Partners



En 2012, alerté par ses collègues ministres de l'économie de la Zone Franc, Pierre Moscovici avait mandaté cinq amis pour lui remettre une réflexion sur la refondation des relations économiques entre l'Afrique et la France. Hubert Védrine a coordonné le groupe de travail, épaulé par Tidjane Thiam, alors patron de Prudential, le plus grand assureur britannique mais aussi le plus puissant en Asie. Demain nouveau président de Crédit Suisse et surtout l'homme qui a réalisé en vingt ans toutes les grandes infrastructures de la Côte d'Ivoire. A leurs côtés : Jean-Michel Sévérino, ancien président de l'Agence française du développement et plus encore penseur des nouveaux paradigmes de l'aide publique ; Hakim El Karoui, géographe et financier, patron du consultant Roland Berger pour l'Afrique ; et enfin moi, investisseur et économiste, avocat laborieux depuis quinze ans de la croissance africaine.

Il en est résulté un rapport, devenu livre, « Un partenariat pour l'avenir » (Pluriel Editeur). Un diagnostic simple mais alarmant et quinze propositions portant sur les visas, la formation, le capital, la coalition de tous les acteurs - entreprises, ONG, collectivités locales - vrais maîtres du jeu de l'emploi, de l'investissement, du commerce, des politiques publiques de proximité ou de la production des grands biens publics : santé, éducation, sécurité... Les vrais acteurs et les vrais oubliés des actions coordonnées de développement.

Pour les rassembler, leur donner la parole et l'initiative, partout en Afrique comme en France, une proposition-chapeau : créer une Fondation franco-africaine pour la croissance, AfricaFrance, ou plutôt autant d'associations ou de fondations qu'il y a de pays.

En somme un réseau social d'agents décentralisés, partageant informations, projets, financements, marchés, recrutements, etc... Des partenariats à l'âge numérique, dans une économie de partage. Le contraire donc d'une administration.

Le président François Hollande s'est emparé du projet. Les chefs d'État et de Gouvernements africains l'ont approuvé en décembre 2013. Et le 6 février 2015, entouré de ses pairs et de cinquante ministres, François Hollande a lancé la phase opérationnelle : en année Un, une dizaine d'associations-miroirs seront installées. Celle de France partage ses bureaux, au 31 rue de Penthièvre à Paris, avec la Fondation pour l'énergie animée par Jean-Louis Borloo. Celle du Congo a été la première à naître en Afrique, dès le mois de mars, sous l'impulsion d'un groupe d'entreprises congolaises déterminées et du président Sassou N'Gesso.

« un réseau vivant, un incubateur efficace et un vrai « espace de co-working » entre Afrique et France »

Une dizaine de clubs sectoriels s'installeront ; les premiers sont déjà actifs : numérique, agro-alimentaire, agroforesterie, marché financiers, capital-investissement, industries culturelles et créatives... Les premiers animateurs à plein temps sont à pied d'œuvre pour assister les chefs d'entreprises volontaires pour diriger ces clusters. Le premier partenariat, dans l'industrie du bois au Congo, créera des emplois et de la valeur au sein d'une joint-venture, épaulé par un programme intégré de formation, cent jours après notre lancement.

Si nous réussissons complètement nous serons un réseau vivant, un incubateur efficace et un vrai « espace de co-working » entre Afrique et France. Et tout cela pour une poignée de millions d'euros comme budget annuel. Avec l'ambition démesurée de doubler les échanges entre France et Afrique en cinq ans. Pour cela il faut les faire croître de 15% par an. C'est deux fois leur croissance des cinq dernières années. C'est les niveaux de croissance moyen des importations du Continent chaque année... Mais ce n'est encore que la moitié de la croissance des exportations de la Chine. ●



La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquêtes et groupes de travail.



www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2015/2016 (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). Parution des 2 tomes en septembre 2015

M. Mme Mlle

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____

bon de commande

NOUVELLES PERSPECTIVES ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE, OU LES PRÉMICES D'UNE CROISSANCE PARTAGÉE

Par Pascal TERRASSE

- ▶ Député SRC de l'Ardèche
- ▶ Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie
- ▶ Conseiller départemental de l'Ardèche



Depuis le début des années 2000, le continent africain en plein essor figure parmi les zones économiques les plus performantes au niveau mondial, avec une croissance annuelle moyenne de plus de 5% de son produit intérieur.

Son marché intérieur en pleine mutation s'appuie sur une forte croissance démographique et sur l'émergence d'une classe moyenne aux exigences nouvelles. Cette population dynamique, urbaine et internationalisée transforme profondément le paysage socio-économique du continent et les modes de gouvernance qui ont longtemps ralenti son développement.

L'urbanisation galopante ouvre des marchés importants, tant en terme de services que de besoin en infrastructure. Ces opportunités nouvelles sont aussi rendues possibles par l'afflux de financements étrangers qui firent longtemps défaut à l'Afrique.

Si la crise économique mondiale a diminué la capacité d'investissement des pays occidentaux, l'Afrique a su s'adapter et se tourner vers d'autres partenaires pour capter toujours plus d'investissements étrangers.

Ses nouveaux partenaires issus des marchés émergents (Chine, Inde, Turquie, EAU) mais aussi l'accroissement des investissements intra-africains démontrent une capacité

nouvelle à financer des projets d'envergure lui permettant de se transformer, se développer. Les prises de position de ces nouveaux acteurs modifient profondément et durablement le paysage économique d'une Afrique en pleine mutation.

Face aux nombreux défis qui se profilent, les États africains s'organisent et créent de nouveaux espaces. Les nombreuses communautés économiques, unions monétaires et autres marchés communs offrent des perspectives nouvelles en termes d'accessibilité et de taille de marché, mais aussi de sécurisation des échanges et de stabilisation des cours monétaires. Le socle législatif et réglementaire commun développé dans le cadre de l'OHADA¹ permet d'harmoniser les pratiques des affaires au niveau continental. Les bourses et places de marché qui apparaissent sur l'ensemble du continent fluidifient les échanges de capitaux et favorisent l'investissement. La coordination d'opérations de maintien de la paix dans des zones de conflit rassure les observateurs quant à la capacité de l'Afrique à assurer sa propre sécurité. L'homogénéisation linguistique facilite aussi la compréhension entre les acteurs économiques sur un continent qui dénombre plus de 2000 langues parlées, mais qui voit le français et l'anglais maîtrisés par la quasi-totalité de sa population.

« La France accuse aujourd'hui un véritable retard au moment où le continent représente des opportunités importantes »

Ainsi, l'espace francophone représente plus que jamais une opportunité unique pour qui saura s'en saisir. Plus qu'une simple communauté linguistique, la Francophonie est un socle de valeurs communes de liberté, d'égalité, de fraternité, mais aussi de justice, de droit et de démocratie qui favorisent inmanquablement les opportunités d'échanges et les possibilités de synergies.

Alors que cette dynamique devrait être portée par la France, celle-ci se trouve confrontée à une crise économique historique dont elle peine à se sortir. La France fût longtemps le principal partenaire de l'Afrique, mais elle pèse de moins en moins sur les volumes d'échanges et accuse aujourd'hui un véritable retard au moment où le continent représente des opportunités importantes pour nos entreprises. Mais la France dispose toujours d'atouts concurrentiels considérables : une longue Histoire commune, une excellente connaissance des enjeux, des relais influents répartis sur le continent.

Alors que nous retrouvons peu à peu nos capacités d'investissement, le soutien de nos entreprises à l'export vers ces marchés en pleine croissance est primordial. Si l'Etat peut enclencher ce mouvement, ce sera aux entreprises de porter cette dynamique pour faire émerger un espace économique dont le rayonnement et l'influence serait un levier formidable de croissance partagée entre la France et l'Afrique. ●



1. Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

COMMENT RENDRE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT PLUS EFFICACE ?

Par **Christian CAMBON**

- ▶ Sénateur UMP du Val de Marne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au Sénat
- ▶ Maire de Saint-Maurice



Si l'Afrique subsaharienne demeure la priorité de la France, cette partie du monde regroupe des pays très différents.

Seize d'entre eux sont considérés comme des « pays pauvres prioritaires » (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Comores, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo et Sénégal) et doivent en tant que tels concentrer la moitié des subventions de l'Aide publique au développement française.

Cette présentation tend malheureusement à masquer la réalité de l'APD de notre pays, puisque le niveau des subventions a atteint un plancher particulièrement inquiétant : sous les 500 millions cette année en comptant au plus large, c'est-à-dire au-delà des seules subventions de la mission « APD ». Elles ne représentent que 10 % de notre aide bilatérale totale.

Selon la loi de programmation des finances publiques actuelle, les subventions auront chuté de 24 % entre 2008 et 2017 !

De fait, les engagements totaux de l'Agence française de développement ne se sont portés sur les pays pauvres prioritaires qu'à hauteur de 12 % en 2013. Or si les pays pauvres prioritaires doivent bien mobiliser l'ensemble des outils disponibles (dons, aides budgétaires, prêts, participations...), la subvention reste l'instrument primordial en raison même de l'état de ces pays qui ne permet guère de mettre en place des prêts.

« la subvention reste l'instrument primordial en raison même de l'état de ces pays qui ne permet guère de mettre en place des prêts. »

Par ailleurs, les crises qu'ont connu par exemple le Mali ou la Centrafrique révèlent l'importance d'améliorer l'efficacité de l'aide. Depuis des années, des milliards ont été engloutis dans le bassin du Niger : où est donc passé cet argent, et quels sont les moyens de vérification qui ont été mis en place ? Il conviendrait, avant de continuer à verser des sommes si importantes, d'évaluer les besoins et d'instaurer un système de vérification.

Pour que l'argent soit bien dépensé, les bailleurs de fonds (Banque mondiale, FMI, États, ONG...) doivent mieux coordonner leurs actions, le cas échéant en se répartissant clairement les rôles selon les pays qu'ils connaissent le mieux, et les pays en développement doivent lutter contre la corruption et réussir à mobiliser leurs propres ressources qui sont essentielles au développement endogène, le seul qui soit durable. Il faut notamment associer les autorités locales pour que les aides correspondent réellement aux besoins de la population.

Si des annonces telles que la promesse du président Hollande de consacrer 20 milliards d'euros à l'Afrique partent d'une intention louable, elles ne sont souvent que le recyclage de crédits existants et ne doivent pas devenir un but en soi : l'objectif est bien le développement, pas de mobiliser une somme pré-annoncée.

Dans cet effort de recherche d'efficacité, les différents rapports que j'ai présentés au Sénat proposaient une concentration de l'aide, une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds et une évaluation robuste et indépendante de notre politique de développement.

Devant l'insistance du Sénat, le Gouvernement a accepté de mettre en place un Observatoire de l'évaluation, composé de parlementaires et de représentants d'acteurs engagés. Mais nous souhaitons aller plus loin, d'une part en regroupant pour les mutualiser les trois services d'évaluation qui sont aujourd'hui rattachés à Bercy, au Quai d'Orsay et à l'AFD, d'autre part en rattachant ce nouveau service à l'Observatoire de l'évaluation.

Nous poursuivons ainsi plusieurs objectifs : indépendance de l'évaluation, mutualisation des moyens et cohérence de l'action. ●



L'AFRIQUE EST NOTRE AVENIR : POUR UN PARTENARIAT RÉNOVÉ ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Par Jean-Marie BOCKEL

- ▶ Sénateur UDI-UC du Haut-Rhin
- ▶ Conseiller municipal délégué de Mulhouse
- ▶ Président de La Gauche moderne



et Jeanny LORGEUX

- ▶ Sénateur socialiste de Loir-et-Cher
- ▶ Maire de Romorantin-Lanthenay



L'Afrique est à bien des égards à la croisée des chemins. Si elle réunit aujourd'hui dans de nombreux domaines les conditions d'un véritable décollage économique, les défis restent nombreux : pression démographique avec un milliard de nouveaux habitants d'ici 40 ans ; empreinte écologique en augmentation ; ou encore persistance de zones d'instabilité, au Sahel par exemple. Plus globalement, l'enjeu pour le continent africain est de transformer ce formidable décollage économique en développement durable.

Malgré ces défis, force est de constater qu'il y a une Afrique qui connaît depuis une décennie un taux de croissance annuel moyen de plus de 5%, une Afrique plongée dans la mondialisation, une Afrique convoitée. Le fait frappant de la dernière décennie est en effet l'arrivée des nouveaux pays émergents. La part des échanges de l'Afrique avec les pays émergents a presque doublé en dix ans. En 2009, la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique.

Parallèlement, alors que la France partage avec l'Afrique une histoire commune, nous avons le sentiment d'une présence française en recul dans ce continent en plein essor. Ainsi le poids de la France dans le PIB de la zone franc est passé de 40% sur la période 1985-1995 à 20% sur la période 2005-2009, tandis que celui de la Chine a été multiplié par huit !

« L'Afrique est notre avenir¹ »

Dans ce contexte, le rapport « *L'Afrique est notre avenir* » que nous avons réalisé fin 2013 au nom de la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat, appelle à porter notre regard sur les opportunités économiques qu'offre le décollage du continent africain, stimulé par l'émergence d'une vaste classe moyenne. Dans le respect des intérêts de long terme des pays africains, nous proposons notamment des mesures concrètes pour renforcer la présence de nos entreprises sur ce continent.

Parce qu'il n'y a pas de développement sans sécurité, la France n'a, par ailleurs, pas intérêt à laisser l'Afrique, située à quelques kilomètres de ses frontières, en situation d'instabilité, d'autant que notre sécurité se joue aussi là-bas. La présence militaire française doit surtout servir à aider l'Afrique à bâtir sa propre architecture de sécurité collective, en soutenant les efforts des États africains pour résoudre eux-mêmes les conflits armés, par le biais des organisations régionales. Ceci devrait également être une préoccupation centrale pour l'Europe.

Finalement, il est urgent de comprendre – et de faire comprendre – que les mutations en cours en Afrique sont des éléments clés de notre avenir. Depuis la publication de notre rapport, plusieurs initiatives, que nous tenons à saluer, ont été prises en ce sens : Fondation franco-africaine pour la croissance, présidée par Lionel Zinsou, Forum franco-africain, « Club Afrique » au sein de l'Association française des investisseurs pour la croissance (Afic), Fondation « *Énergies pour l'Afrique* » de Jean-Louis Borloo, etc. Il faut les encourager et aller plus loin !



Car il y a très clairement pour la France un « impératif africain ». Avec la montée des interdépendances, l'échec de l'Afrique serait pour la France un véritable cauchemar. Notre intérêt bien compris est donc de favoriser un co-développement de l'Europe et de l'ensemble du continent africain et de tirer l'Afrique vers un modèle de développement équilibré à travers un partenariat rénové. ●

1. Rapport d'information disponible en ligne : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-104-notice.html>

L'AFRIQUE ET LA FRANCE : UN AVENIR PARTAGÉ

Par Jacques LEGENDRE

- ▶ Sénateur UMP du Nord
- ▶ Président du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat
- ▶ Conseiller municipal de Cambrai



Le groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest du Sénat a choisi d'effectuer son déplacement annuel au Niger, au Burkina Faso et au Mali en septembre 2014. Nous voulions faire le point sur la situation sécuritaire dans les États du Sahel. Nous avons pu constater la détermination de ces pays à lutter, avec l'aide de la France, contre l'extrémisme et à refouler Boko Haram.

Mais des chiffres nous ont alarmés : au Niger, un des pays les plus pauvres du monde, on compte six à sept enfants par femme. Il en est de même au Mali.

Comment assurer un développement suffisant dans des pays en pleine explosion démographique ? Comment préparer un avenir heureux à tous ces enfants ?

« La réponse efficace et pérenne à la misère et à l'extrémisme, ce n'est pas le déploiement de drones, c'est le développement. »

La forte natalité est l'expression d'un espoir, d'un réel dynamisme et aussi un défi à relever. Qu'il habite le Nord du pays, ou les quartiers déshérités de Bamako ou de Niamey, un jeune aspire à une vie meilleure. S'il ne la trouve pas dans son pays, il va vouloir tenter sa chance en Europe. Il sera prêt, au péril de sa vie, à affronter les risques de la traversée du désert, puis de la Méditerranée. L'espoir d'une vie meilleure mène alors au désespoir sur les quais de Calais.

Le désespoir, la colère, peuvent aussi prendre la forme d'un engagement dans le djihad. Nous avons répondu à l'appel à l'aide des États menacés. Serval, au Mali, fut un succès. Barkhane, au Sahel, est une nécessité. Mais pour combien de temps ? La réponse efficace et pérenne à la misère et à l'extrémisme, ce n'est pas le déploiement de drones, c'est le développement.

Fort heureusement il y a aussi en Afrique des pays plus heureux, qui retrouvent le chemin de la stabilité et de la démocratie. Il est légitime et bénéfique pour nous aussi de participer à leur développement. La Côte d'Ivoire, le Ghana sont porteurs d'avenir. C'est l'intérêt bien compris de la France, à travers ses entreprises, d'être un acteur du développement africain.

Nous en avons encore les moyens. Nous connaissons ces pays mieux que les autres Occidentaux, et a *fortiori* mieux que les Chinois. Nous avons légué notre langue à une bonne partie de ces États. Nous avons inspiré leur système juridique, leur droit commercial. Même si les jeunes générations africaines se partagent désormais entre l'Europe et le continent américain, nous accueillons chez nous nombre de leurs cadres et ils maintiennent des échanges permanents entre la France et l'Afrique.

- Il est plus que temps d'en revenir à quelques idées fortes :
- L'Afrique est une partie de notre avenir. Si elle se développe, nous bénéficierons aussi de sa croissance. Si une partie de l'Afrique coule, nous en paierons les conséquences au prix fort et toutes les polices du monde n'y pourront pas grand chose.
 - La France a fourni à juste titre une aide militaire à certains pays africains quand il était indispensable de le faire. Mais notre intérêt, et celui des Africains, c'est d'abord d'être présents par nos investisseurs quand les conditions des investissements sont raisonnables.
 - La France doit accepter de voir l'Afrique telle qu'elle est devenue : un continent qui n'est plus une chasse gardée, où la concurrence est la règle et où il nous faut vouloir être les meilleurs.

Oui, décidemment, l'Afrique n'est pas pour la France un partenaire mineur. Il est temps d'interpeller nos responsables sur l'idée qu'ils se font de la politique africaine de la France. ●



ENTRE L'AFRIQUE DU PASSÉ QUE J'AIMAIS ET CELLE DU FUTUR À LAQUELLE JE CROIS

Par Jean-Pierre CANTEGRIT

- ▶ Sénateur UMP des Français établis hors de France
- ▶ Président du groupe d'amitié France-Afrique centrale du Sénat



La France a une lourde responsabilité vis-à-vis de l'Afrique, principalement en regard de ses anciennes colonies. On n'arrête pas de le lui dire et cet héritage du passé lui pèse de manière excessive. On oublie aisément de dire que, grâce au Général de Gaulle, la décolonisation de ces pays - au début des années 1960 - a été une réussite. On omet de préciser que certains pays ont, eux aussi, assuré à leurs colonies une transition satisfaisante vers l'autonomie a contrario de la Grande Bretagne qui s'est désengagée en les laissant dans les conditions souvent précaires d'un nouvel équilibre.

« La France critique - parfois à juste titre - les Gouvernements africains surtout ceux des pays où elle a œuvré. Or n'est-il pas temps de positiver ? »

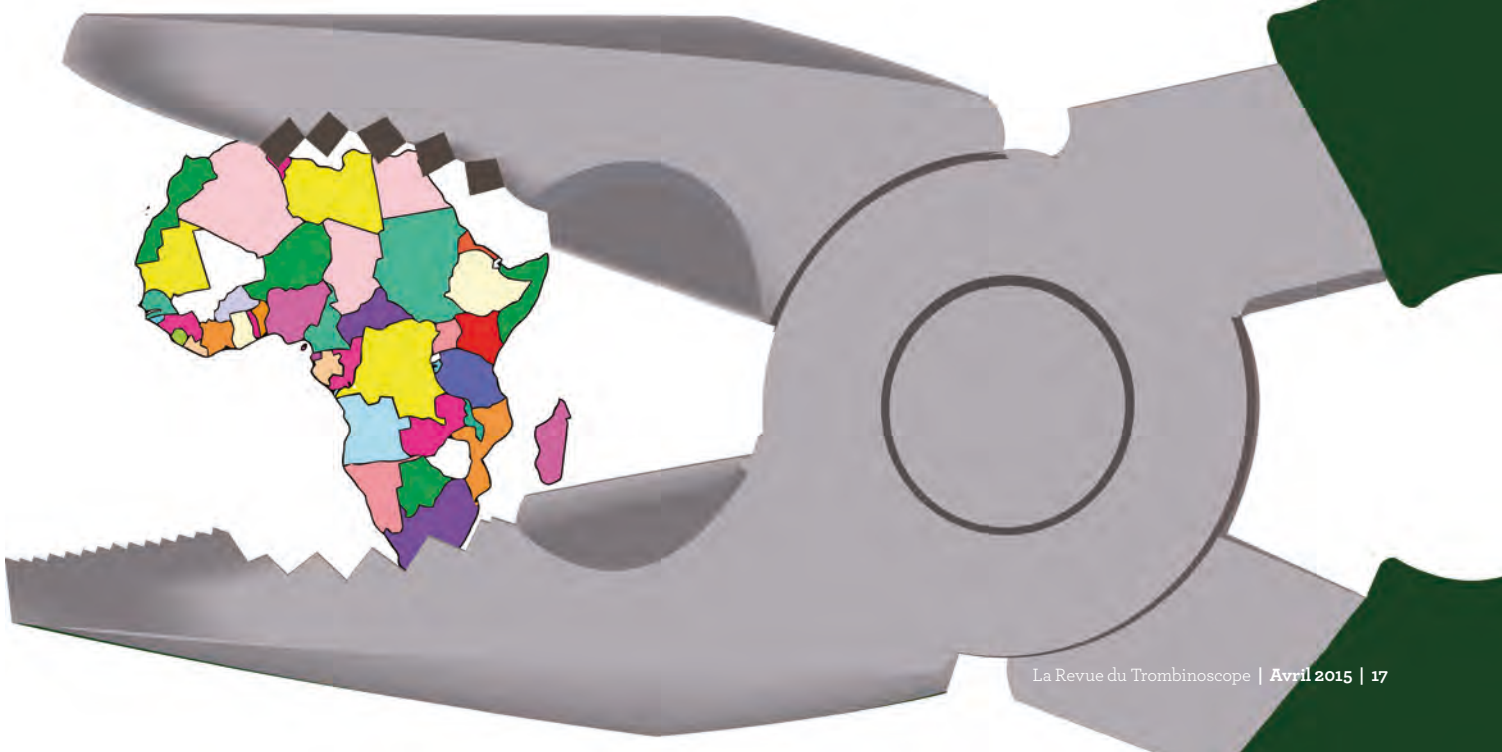
Après la prise d'indépendance de ses anciennes colonies, la France s'est vue reprocher de maintenir sur elles une tutelle puissante, remettant d'une certaine manière en cause son offre d'autonomie. Le débat perdure mais quand on voit l'évolution de la Guinée-Conakry face à son souhait d'indépendance sans partage, on se doit de relativiser les propos sur « la France-Afrique ».

L'impact des critiques faites à notre pays sur la période post-coloniale africaine est significatif : la France s'est désengagée sur le plan économique car il était de bon ton de dire que ces pays n'étaient pas libres économiquement et que notre encadrement était trop rigoureux.

De grandes puissances comme la Chine se sont intéressées à l'Afrique ; elles donnaient sans compter et demandaient en contrepartie l'exploitation et l'exportation à leur profit de ressources naturelles abondantes en Afrique dont elles manquaient. La France a donc perdu des parts de marché mais saura-t-elle redevenir un partenaire économique valable pour l'Afrique du futur ? L'enjeu est de taille car la croissance de l'Afrique subsaharienne dépasse celle de l'Union européenne. L'Afrique que nous avons connue, déstabilisée par les guerres civiles et le sida, va mieux, mais toute sa problématique n'est pas clairement résolue. Je pense à l'Afrique de l'Ouest et bien sûr, au Mali, à l'Afrique centrale et bien sûr, à la Centrafrique ainsi qu'à d'autres pays où le calme est précaire.

Certes, des élections en Afrique prêtent aux critiques. La France qui se veut toujours donneuse de leçons, critique - parfois à juste titre - les Gouvernements africains, surtout ceux des pays où elle a œuvré. Or n'est-il pas temps de positiver en relativisant les choses ? La paix civile, primordiale, revient, mais il faudra du temps pour qu'une véritable démocratie, sans failles, s'instaure dans certains pays. Souvenons-nous aussi que la majorité des pays qui étaient sous notre dépendance coloniale a conservé notre langue et que la France reste, pour eux, une référence.

Le Groupe « France-Afrique centrale » que j'ai l'honneur de présider au Sénat privilégie le renforcement des relations avec les pays d'Afrique centrale. Il souhaite souligner les avantages du développement de ces pays avant d'émettre des objections. Il s'efforce de créer des liens durables avec nos partenaires d'Afrique centrale, laissant aux bien-pensants le soin des critiques. Il encourage les dizaines de milliers de Français qui résident là-bas à contribuer au renforcement et à l'extension des liens qui nous unissent. ●



L'AFRIQUE A-T-ELLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS ?

Par Louis MICHEL

- ▶ Député belge (ADLE) au Parlement européen
- ▶ Président de la délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE du Parlement européen
- ▶ Commissaire européen (2004 à 2009)



Tel était le thème du débat principal de la dernière réunion plénière de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui s'est tenue en décembre 2014 à Strasbourg.

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est une instance unique dans le monde, rassemblant des parlementaires de 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et 78 membres du Parlement européen. Elle débat régulièrement de sujets cruciaux pour l'avenir des peuples vivant dans des pays dont certains sont les plus pauvres au monde. Ces rencontres régulières où les sujets sont abordés sans tabou, sont extrêmement profitables à l'ensemble des parlementaires ACP-UE.

« L'Afrique porte en elle une vitalité extraordinaire »

En décembre dernier, nous avons décidé de commun accord de présenter le nouveau visage du continent africain, celui qui connaît des taux de croissance entre 5 et 10 % par an depuis les années 2000 ; celui des forces vives du continent, représentées par les créateurs, les artistes, les entrepreneurs, les dirigeants africains qui incarnent une Afrique engagée, dynamique et prometteuse. L'Afrique porte en elle une vitalité extraordinaire.

L'Afrique, avec ses ressources naturelles quasi illimitées, ses ressources humaines exceptionnelles et sa classe moyenne émergente doit devenir un des moteurs de la croissance mondiale. Son décollage est indissociable de la mondialisation.

Certains pays africains ont d'ailleurs déjà le statut de pays émergents.

L'enjeu est de combiner le formidable potentiel africain avec les avantages de l'économie de marché et les vertus d'institutions politiques impartiales.

L'amélioration du climat des affaires est essentielle pour créer de la croissance. Il s'agit de soutenir un État de droit qui assure à ses entreprises la justice, un cadre législatif impartial et un cadre macro-économique qui encourage l'initiative privée. La croissance c'est bien sûr du développement, à condition qu'il y ait un État pour garantir une redistribution équitable de cette croissance, pour forger la cohésion sociale et pour éviter les risques de dualisation. Il faut un « juste État » qui concilie la nécessaire organisation sociale avec les libertés individuelles, capables de garantir l'accès impartial des citoyens à tous les droits fondamentaux sans lesquels ils ne peuvent pas vivre dans la dignité.

L'Afrique a besoin d'investissements dans le secteur productif qui créent de la richesse et de l'emploi. Elle a besoin d'un secteur privé dynamique qui apportera ses ressources, son savoir-faire et sa connaissance des marchés. Elle a besoin d'une main d'œuvre locale formée conformément aux standards internationaux afin de pouvoir transférer ce savoir-faire.

Mais les richesses de l'Afrique ne doivent ni être pillées, ni être bradées. Nous travaillons au PE sur une législation essentielle sur les minerais des conflits. J'ai plaidé dans le cadre de ce rapport pour un accord rendant obligatoire la traçabilité des minerais idéalement de leur extraction au produit fini ; pour une action inclusive, basée sur une concertation avec tous les acteurs et une prise en compte des réalités locales du secteur minier

Sur le plan économique, l'Europe est le plus grand partenaire commercial de l'Afrique. Elle représente 68 % de la valeur des investissements étrangers directs en Afrique. Mais ce qui renforce ces liens, de façon unique également, c'est la constance avec laquelle l'Europe est, depuis plus de 40 ans, le premier donateur d'aide publique au développement.

Cependant, l'Union européenne et ses États membres semblent ne pas profiter de cette position unique. Trop souvent encore en Europe, *l'afro-pessimisme* domine, assorti d'une vision caritative moralisatrice. De leur côté, les dirigeants africains critiquent l'Europe pour son attitude frileuse et passéiste.

L'humanité est entrée dans un âge où les destins des peuples sont inextricablement liés. Nous ne pourrions être libres, comme l'a dit le Prix Nobel de la Paix Desmond Tutu, que « *tous ensemble* » car « *la seule prospérité durable est celle que l'on acquiert ensemble. Nous ne pouvons être humains que tous ensemble, tout autant que nous sommes, membres d'une seule famille, la famille humaine* » ●



TRIBUNES

QUEL AVENIR POUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE ?

Depuis la loi du 4 août 2014, Réseau ferré de France, le gestionnaire du rail, a réintégré au 1er janvier le giron de la SNCF. En réunissant les deux acteurs du transport ferroviaire et en fixant, à l'horizon 2020, une stabilisation de la dette à hauteur de 45 milliards d'euros, le gouvernement espère conforter l'avenir du train.

Or, le début de l'année n'engage guère à l'optimisme. Les résultats de l'exploitation pour l'année 2014, publiés fin février, ne sont pas brillants : l'activité « trafic voyageurs » est à la peine, avec une baisse de fréquentation des Intercités, TER et TGV, tandis que le fret, qui se redresse légèrement, creuse encore la dette. Mauvaise nouvelle également pour l'emploi : l'heure est aux économies et on prévoit la suppression, d'ici 2020, de 9 à 13 000 postes sur les 150 000 actuels.

Lutte contre la fraude, réorganisation de la maintenance, augmentation du roulement des trains... Pourtant, la SNCF fait des efforts. Afin de relancer la fréquentation des lignes voyageurs, concurrencées par la voiture, avec le covoiturage, et bientôt, par les autocars, elle propose des services proches (IDbus, IDvroom...) et casse les prix comme le pass illimité IdTGV. Mais, sa marge est réduite et elle a dû augmenter ses tarifs de TGV, en raison de la hausse des péages qui couvrent l'entretien des voies et... le remboursement de la dette liée à leur construction. Jusque là, c'était en effet à RFF d'assumer le coût des nouvelles infrastructures lancées par l'État, comme les quatre Lignes à grande vitesse.

Que faire ? Le TGV n'est plus rentable et...les trains régionaux non plus, qu'il s'agisse des Trains d'équilibre du territoire (« Corail ») ou des Trains express régionaux. Après des années de « tout TGV », le réseau est délabré, le parc vieillissant et les passagers en fuite. La SNCF pourrait être tentée de revoir ses dessertes et de ne garder que ses lignes les plus rentables. Ce qui a justifié la mise en place, par Matignon, en décembre, d'une commission sur l'avenir du rail régional, confiée au député Philippe Duron.

En 2015, il n'y a plus ni commande de matériel roulant ni lancement de nouveaux chantiers. La priorité va à la maintenance et à la rénovation du réseau. « *Nous ne pouvons pas continuer à regarder le réseau se dégrader* », avertissait, fin février, le secrétaire d'État aux transports, Alain Vidalies, suite à la mise en cause de la SNCF dans l'accident de Brétigny-sur-Orge qui a causé 7 morts en 2013.

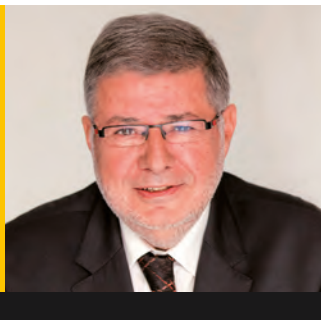
Mais la loi du 4 août 2014 suffira-t-elle à redresser le rail français ? Faut-il demander à l'État de prendre à sa charge le coût des voies ferrées, comme il le fait pour les routes ? Faut-il accélérer l'ouverture du trafic à la concurrence, afin de pérenniser les lignes régionales ? Comment sauver le fret français qui est l'une des priorités dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Nos contributeurs prennent la parole.

Agnès Morel

LA LOI POSE LES FONDEMENTS DE LA MODERNISATION DE CE GRAND GROUPE PUBLIC

Par Alain VIDALIES

► Secrétaire d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche



Engagée dans la voie de la transition énergétique, la France dispose d'un atout majeur : son réseau ferroviaire. Préparer le rail français aux enjeux d'avenir, c'est, au quotidien, travailler à le rendre plus attractif et plus performant.

La loi portant réforme ferroviaire pose les fondements de la modernisation de ce grand groupe public intégré. Il s'agit tout d'abord de clarifier son organisation avec SNCF Réseau comme gestionnaire d'infrastructure ; SNCF Mobilités comme transporteur ; et le nouvel établissement SNCF pour un pilotage commun, le développement de synergies et l'unité sociale au sein du groupe. Il s'agit également de créer un cadre social harmonisé pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la branche ferroviaire. Enfin, l'objectif est d'assainir progressivement la situation financière des établissements publics, afin d'assurer la pérennité de leur mission de service public.

Dans cette nouvelle gouvernance, l'État retrouve sa place de stratège : il fixera les objectifs du groupe à travers un contrat de performance pour chacun des trois établissements, et assurera son rôle de pilotage stratégique du groupe, au sein du conseil de surveillance. Les Régions, le Parlement et les salariés y seront également représentés.

La SNCF doit se préparer à relever les défis de la mobilité de demain, pour répondre aux attentes des voyageurs du quotidien.

La sécurité est une exigence, un préalable, qui ne se discute pas. J'ai donc donné comme priorité à SNCF Réseau la

maintenance des infrastructures existantes. La réalisation des travaux doit gagner en efficacité.

La qualité de service est également primordiale. SNCF Mobilités doit faire du service au voyageur sa priorité, s'agissant notamment de la ponctualité et de l'information en cas de perturbations. Une politique commerciale dynamique et l'intégration croissante du digital devront faire évoluer tant les usages que l'organisation au sein du groupe.

Puisque les usagers disposent de divers choix pour se déplacer, il faut prendre en compte la complémentarité des modes de transport : entre les TER dépendant des Régions, les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) dépendant de l'État, les TGV et également les autocars. C'est l'objectif de la mission que j'ai confiée à la Commission sur l'avenir des TET, présidée par le député Philippe Duron, et composée de parlementaires, d'élus régionaux et d'experts. Elle permettra notamment de préparer le schéma national des services de transports, prévu par la loi.

« La SNCF doit se préparer à relever les défis de la mobilité de demain »

Le ferroviaire a également vocation à appuyer le développement territorial. En ce qui concerne le transport de marchandises, les lignes capillaires sont un atout pour le développement économique des territoires qu'elles traversent. Lors de la dernière conférence pour la relance du fret ferroviaire, j'ai souhaité qu'une démarche volontariste pour leur sauvegarde soit engagée par des instances locales. En associant l'ensemble des acteurs concernés, je pense que les Régions auront, dans le cadre de leur compétence de développement économique, un rôle de premier plan.

Je crois, enfin, que la réussite de la réforme ferroviaire tient avant tout à l'engagement des hommes et des femmes du nouveau groupe public, dont il convient de saluer le professionnalisme. Le rôle du management est à cet égard déterminant, et la préparation de l'avenir du ferroviaire repose sur la mobilisation de tous, dès aujourd'hui. ●



LA RÉFORME DE LA SNCF, UN NÉCESSAIRE RENFORCEMENT ET UNE MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

Par Frédéric CUVILLIER

- ▶ Député SRC du Pas-de-Calais
- ▶ Maire de Boulogne-sur-Mer
- ▶ Ministre délégué aux Transports (de 2012 à 2014)



La loi du 4 août 2014 a permis de moderniser le secteur ferroviaire français en mettant fin à la séparation entre SNCF et RFF. Ces entités ont été rassemblées au sein d'un même groupe public ferroviaire, chapeautées par un Epic de tête. Grâce à cette évolution, le secteur ferroviaire dispose enfin d'un cadre moderne et efficace, qui lui permettra de mieux répondre aux enjeux à venir. Car ils sont nombreux.

La dette du secteur atteint 44 milliards d'euros, dont 33,7 milliards par RFF seul. Le modèle tel qu'il existait n'était plus viable, et cette dette menaçait l'évolution du groupe à moyen terme. La réforme du groupe industriel public intégré a permis de freiner la tendance, et d'éviter que la dette soit de 80 milliards en 2025, comme le prévoient les études. Ne rien faire aurait été irresponsable. C'est pourquoi a été conclu le pacte national pour l'avenir du service public ferroviaire, à travers lequel toutes les parties prenantes participent au redressement du système : le gestionnaire d'infrastructure à l'aide de synergies opérationnelles, le transporteur

« le secteur ferroviaire dispose enfin d'un cadre moderne et efficace »

par des économies sur les fonctions de support, ainsi que l'Etat grâce au reversement de dividendes du transporteur vers le gestionnaire pour permettre la compensation fiscale dans le groupe des excédents et des déficits.

Par ailleurs, il convenait de préparer l'ouverture à la concurrence du transport intérieur de passagers, car tout attentisme aurait été fatal sur le sujet, comme l'avait souligné Claude Abraham dans son rapport réalisé pour le Centre d'Analyse Stratégique. Loin de vouloir brader un fleuron industriel français, nous avons cherché à le préparer et à le renforcer afin qu'il soit non seulement en capacité de résister à une ouverture potentielle, mais aussi de gagner des parts de marché à l'étranger, sous le contrôle d'une Agence de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) aux compétences et à l'indépendance renforcées.

Tout cela devait évidemment se faire avec la famille cheminote, qui avait été associée à la préparation de la réforme. D'ailleurs, cette dernière a accédé à une de leurs revendications historique : la mise en place d'un statut unifié de la famille cheminote. Les salariés peuvent à présent, et c'est un progrès dont je suis fier, construire ensemble l'organisation et les conditions de travail qui permettent de répondre aux enjeux de qualité de service. L'ensemble des entreprises de la branche sera ainsi soumis à un régime homogène en matière de durée et de conditions de travail.

Cette loi était nécessaire car la situation financière était urgente et grave. Et cette réforme est fondatrice car elle permet, enfin, à la SNCF de se projeter dans l'avenir avec les moyens de lutter face à ses concurrents, tout en proposant aux usagers un service de qualité à la pérennité assurée. Je suis fier d'avoir pu y contribuer, tout comme je suis fier de vous la présenter. ●



UNE NOUVELLE AMBITION POUR NOTRE SYSTÈME FERROVIAIRE

Par **Louis NÈGRE**

- ▶ Sénateur UMP des Alpes-Maritimes
- ▶ Maire de Cagnes-sur-Mer
- ▶ Président de la Fédération des industries ferroviaire (FIF)



Le système ferroviaire français est en crise : une dette de plus de 40 milliards d'euros qui augmente chaque année de 2 milliards d'euros, des pertes annuelles de 1,5 à 2 milliards d'euros, un besoin de financement supérieur à 14 milliards d'euros qui peut le nier depuis les Assises nationales de 2011 ?

Tout le monde reconnaît qu'une telle situation ne saurait perdurer !

A l'origine de ces difficultés, une performance économique médiocre, un mode de production du système inadapté, qui plus est dans un contexte de crise mais aussi de développement d'une forte concurrence intermodale.

« Le Grenelle des transports, de fait si proche, paraît déjà si loin ! »

Que ce soit sur le fret, avec la concurrence du transport routier, ou sur le voyageur avec celle de l'avion low cost, de l'autocar et du co-voiturage, le mode ferroviaire est mis à mal par la concurrence fortement évolutive des autres modes. Le seul choix aujourd'hui est de s'adapter aux attentes des clients.

Or, notre système ferroviaire, tourné sur lui-même, semble incapable de s'extraire de ses ornières de par son organisation hyper-centralisée, son mode de production peu évolutif et le manque de vision de l'État stratège. Il se condamne à une fuite en avant qui se traduit par des réductions en continu de volumes de trafic, de dessertes, de cadencement, avec le vain espoir d'un rééquilibrage financier à terme de l'activité concernée. Le fret ferroviaire est la base et l'illustration de cette absence de stratégie, contrairement à ce qui réussit ailleurs en Europe.

Mais, pire encore, tout semble fait par la sphère politique pour rendre sa position plus fragile : suppression incompréhensible de l'écotaxe, libéralisation du transport par autocar sans mesure symétrique pour le ferroviaire.

Le Grenelle des Transports, de fait si proche, paraît déjà si loin !

Pourtant notre système dispose d'atouts considérables pour être un maillon-clé du système de transport européen. Encore faut-il pleinement les valoriser. Pour casser la spirale économique du déclin, certaines mesures stratégiques s'imposent en les mettant dans la perspective d'un « grand plan de reconquête du ferroviaire » : un réseau ferré modernisé, un système de signalisation et des trains du XXIème siècle, notamment les TET, des sillons à priorité fret, un RFN ouvert aux expérimentations et à une concurrence maîtrisée dans le cadre d'une politique ferroviaire au service des citoyens et des territoires. Pour redevenir compétitifs et pérennes, il va nous falloir d'ici à 5 ans, économiser 1,5 à 2 milliards d'euros par an pour un réseau qui coûte plus de 7 milliards d'euros par an.

Cela n'a rien d'une utopie si on le modernise en s'appuyant sur des PPP pour la conception-réalisation.

Rendre profitable le fret ferroviaire n'a rien non plus d'une gageure pour peu que l'on mette en œuvre des sillons de qualité à priorité fret, où là encore les initiatives publics-privé décentralisées permettraient de répondre au mieux aux besoins des chargeurs et des acteurs de la supply-chain.

Rééquilibrer le trafic déficitaire des TET est tout aussi possible, à condition de redéfinir leur utilité, leurs objectifs et donc leurs cahiers des charges.

Désormais tous les acteurs du système ferroviaire français doivent se réunir autour d'une nouvelle et grande ambition commune : celle d'un mode ferroviaire français performant, conquérant.

Ce qu'ont fait, avec succès, nos voisins allemands ou britanniques, fût-ce au prix d'un cheminement douloureux, nous pouvons également le faire, non seulement pour notre système ferroviaire, mais aussi pour l'avenir de ceux qui y œuvrent et surtout dans l'intérêt de la France. ●



LE RAIL FACE AUX RÉVOLUTIONS DE LA MOBILITÉ

Par Gilles SAVARY

- Député SRC de la Gironde
- Auteur d'un rapport sur le projet de loi sur la réforme ferroviaire au nom de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale



Ces temps-ci les chemins de fer broient du noir. Il est vrai qu'au-delà de la crise et du tassement conjoncturel de tous les types de trafic (hors Ile-de-France), notre système ferroviaire est confronté à des défis autrement redoutables, et qu'il n'a pas vu venir, que le chiffon rouge d'une concurrence ferroviaire encore virtuelle !

Au-delà de son endettement record et d'un changement d'ère budgétaire dont la SNCF était l'un des enfants gâtés, l'illusoire ligne Maginot de son vieux monopole est aujourd'hui contournée, dépassée, submergée par des révolutions d'usage, de comportements et d'exigence des usagers qui se tournent de plus en plus massivement vers le covoiturage, l'autopartage, le transport aérien low cost, et bientôt les autocars, appuyés sur des applications Internet redoutables.

Si la loi de réforme ferroviaire du 4 août 2014 lui donne les outils, et surtout la gouvernance, d'une adaptation à ce nouveau contexte qui plébiscite le prix et la qualité de service sur la vitesse ou l'élégance technique, encore faut-il qu'elle soit mise au service d'une stratégie ferroviaire adaptée à notre époque et aux attentes des usagers plutôt qu'à des combats d'arrière-garde.

Le Japon, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne démontrent que le chemin de fer a un bel avenir devant lui, qui n'est plus simplement celui du fret ferroviaire de la Révolution industrielle, ou du train des congés payés et de la démocratisation de la mobilité.

Le chemin de fer du XXI^{ème} siècle sera probablement un chemin de fer de haute précision, associant confort, qualité de service et cadencement resserré pour l'accès de masse au cœur des grandes agglomérations urbaines.

Ce sera un chemin de fer qui nourrira sa prospérité de l'intermodalité avec les ports, les aéroports, les gares maritimes et routières, à l'inverse du superbe isolement modal

dans lequel la SNCF s'est trop longtemps confinée.

L'open data en l'obligeant à optimiser ses horaires, ses dessertes et ses tarifs, en fonction des besoins de mobilité des populations, placera l'usager plutôt que l'ingénieur au cœur des décisions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise.

Dans ce nouveau monde d'offres de mobilité intégrées, celui qui possédera l'arme lourde du chemin de fer, disposera, à défaut d'un monopole modal, d'un avantage intermodal déterminant.

Le rail constituera la colonne vertébrale écologique d'un vaste réseau multimodal fortement intégré au plan des tarifs, des systèmes d'information, de correspondances et de réservations voyageurs.

D'ores et déjà, la SNCF a anticipé ces évolutions et les met en œuvre dans le monde entier avec plus de facilités et de succès

« Un chemin de fer qui nourrira sa prospérité de l'intermodalité avec les ports, les aéroports, les gares maritimes et routières »

qu'en France, où elle est confrontée aux peurs, aux conservatismes, et aux résistances du vieux monde.

L'État a recentré sa stratégie ferroviaire sur les trains du quotidien, la modernisation et la maintenance du réseau.

Il lui reste à stabiliser ses financements et à clarifier ses intentions fluctuantes sur les futures lignes à grande vitesse, et donc sur l'endettement du système.

Rien ne prédispose la SNCF au pessimisme, mais tout l'invite à accélérer le mouvement, tellement dans son domaine, comme dans bien d'autres, l'avantage est désormais au rapide sur le lent, plutôt qu'au gros sur le petit ! ●



LE RAIL ATTEND MAINTENANT UNE POLITIQUE FORTE

Par Jacques MÉZARD

- ▶ Sénateur RDSE du Cantal
- ▶ Président du groupe RDSE au Sénat
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseiller municipal d'Aurillac



La loi du 4 août 2014, en actant une nouvelle union entre la SNCF et le gestionnaire du réseau ferré, correspond à une mesure de sagesse, la scission entre gestionnaire de réseau et transport de voyageurs ayant été un échec très majoritairement reconnu.

Ceci étant, cette mesure positive ne suffira pas à résoudre les problèmes cruciaux du transport ferroviaire en France.

La priorité donnée aux TGV depuis plusieurs décennies a eu des conséquences très négatives sur les autres lignes et leur maintenance, ce qui a été mis en évidence avec fermeté par le rapport de la Cour des comptes de juillet 2012, le plan de rénovation du réseau mis en œuvre depuis 2006 n'étant pas en mesure



d'enrayer son vieillissement dont l'âge moyen continue de croître.

Le réseau ferroviaire français c'est plus de 29 000 km de lignes avec 13 600 km de voies secondaires dont 11 200 km sont parcourues par moins de 20 trains par jour.

Le projet du SNIT (Schéma national des infrastructures de transport) a pris acte de la nécessité de donner la priorité à la maintenance sans abandonner le développement d'infrastructures nouvelles, mais c'est un défi quasi impossible à relever faute de moyens financiers.

“Si les régions se sont vues transférer depuis le 1er janvier 2002 la compétence d'autorité organisatrice de transports, il est illusoire, avec la politique de baisse des dotations, d'envisager un effort supplémentaire”

Comment résoudre une telle équation ?

Objectivement, aucune réponse pertinente n'a encore été donnée par l'exécutif, parce qu'il est extrêmement difficile d'annoncer en période de disette financière des choix de priorités qui entraînent déceptions et réactions.

Si les régions se sont vues transférer depuis le 1er janvier 2002 la compétence d'autorité organisatrice de transports, ce qui a permis une importante progression du transport express régional (TER) avec une forte hausse de la fréquentation et un bénéfice indéniable pour les usagers, ce poste est devenu le troisième poste de dépense de fonctionnement et d'investissement des régions et il est illusoire, sauf cas particuliers, avec la politique de baisse des dotations, d'envisager un effort supplémentaire des régions.

Il existe aujourd'hui des milliers de kilomètres de voies avec peu de trains et de voyageurs et à l'opposé quelques centaines de kilomètres de voies avec des trains de banlieues surchargés et un inconfort grandissant des passagers.

En même temps le fret ferroviaire est en crise alors qu'il est consubstantiel à la lutte contre le réchauffement climatique et qu'il est important de conforter ce secteur conformément à l'engagement national pour le fret ferroviaire signé en 2009.

La loi sur la Transition énergétique ne résout pas ces difficultés, voire ces contradictions, ce qui manque c'est une vision politique et un plan stratégique pour le transport ferroviaire qui est vécu aujourd'hui non comme une chance pour la France mais comme un poids.

Le constat de la situation est connu, de nombreux rapports ont été réalisés, ce qui est attendu c'est la définition par l'État des grands axes d'une politique, tant par les investissements où le plan d'investissement européen pourrait être utilement mobilisé que sur le fonctionnement, où il convient de trancher sur l'ouverture ou non à la concurrence, le pire étant de continuer à mener une politique au fil de l'eau. ●

ALSTOM : SOUTENIR L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

Par Jean-François LONGEOT

- ▶ Sénateur UDI-UC du Doubs
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire du Sénat
- ▶ Maire d'Ornans



Je souhaite attirer l'attention sur le constat alarmiste présenté lors d'un comité stratégique de l'ensemble de la filière ferroviaire qui s'est tenu le 19 novembre 2014. Le plan de charge prévisionnel pour les années 2015 à 2016 s'effondre progressivement, et de manière drastique à partir de 2017, en même temps que les charges fermes dans nos établissements français arrivent à leur terme.

Autant dire que nous avons devant nous un énorme problème d'emplois que nous n'avons jamais rencontré avec une telle ampleur et une telle rapidité, ceci conjugué avec le risque de ne pas pouvoir maintenir nos compétences ferroviaires en France et d'atteindre un point de non-retour.

S'agissant de l'emploi, si les projets de TGV, TER et Train d'équilibre du Territoire ne sont pas maintenus à un minimum d'activités nationales, il est estimé que l'emploi d'environ 15 000 salariés en France sera directement menacé d'ici 2018.

« Si aucune décision positive pour le ferroviaire n'est prise aujourd'hui, ce sera une véritable catastrophe pour Alstom, leader français du ferroviaire »

Des solutions existent, proposées par certains syndicats, qui visent entre autre à remettre l'écotaxe en lieu et place pour permettre le financement du ferroviaire. Si aucune décision positive pour le ferroviaire n'est prise aujourd'hui, ce sera une véritable catastrophe pour Alstom, leader français du ferroviaire, entreprise à la pointe de la technologie.

J'insiste également sur l'urgence et la nécessité absolue pour les pouvoirs publics (l'État, les collectivités et les grandes agglomérations) d'apporter tout leur soutien et leur confiance au savoir-faire des salariés d'Alstom pour leur permettre non seulement d'accroître leurs capacités à l'export mais aussi sur notre territoire national.

Ce soutien à la filière ferroviaire passe par la commande de matériel neuf mais aussi par l'entretien des premières rames.

Par ailleurs, lors de la cession de l'essentiel de la branche « énergie » d'Alstom à l'américain General Electric, le Gouvernement – et plus particulièrement le ministre alors en charge du redressement productif – avait pris la décision, en juin 2014,



d'entrer à hauteur de 20 % dans le capital d'Alstom.

Cette décision permettait à l'État, en rachetant les deux tiers de la participation de Bouygues, de siéger au conseil d'administration du groupe Alstom et d'en devenir le principal actionnaire, afin de pouvoir y exercer sa « vigilance patriotique », selon les propos du ministre de l'époque.

Dans le but de démontrer son engagement auprès du groupe Alstom, le Gouvernement avait ainsi conditionné son « feu vert » au rapprochement avec General Electric à plusieurs impératifs : celui de disposer d'un représentant au conseil d'administration du groupe et celui de prendre une participation de 20 % dans le capital d'Alstom. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Quels sont, aujourd'hui, les éléments qui peuvent rassurer les salariés et les pouvoirs publics dans l'optique de donner au nouvel Alstom une situation qui permettra d'avoir une activité pérenne mais, surtout, de se développer face au rapprochement des deux groupes industriels chinois, CNR et CSR, qui représenteraient un chiffre d'affaires de 18 à 20 milliards d'euros annuels, alors qu'Alstom représenterait 6 milliards d'euros ? ●

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ



◀ Tout connaître des principaux acteurs du système de santé en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (Cabinet, Administration centrale)
- de la Présidence de la République et des autres ministères
- du Parlement, des partis politiques et des syndicats
- des agences et établissements publics nationaux
- de l'assurance maladie (régime obligatoire et régime complémentaire)
- des instituts de Recherche
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, URPS, ORS)

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**
CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52

OUI, je commande l'édition 2014/2015 du Trombinoscope de la Santé (paru en décembre 2014)
..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)**

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

M. Mme Mlle

NomPrénom

Organisme.....

Adresse

Code postal.....Ville.....

Pays.....

Tél.....Fax

E-mail.....

TRIBUNES

VERS UNE VILLE DURABLE : COMMENT ALLIER URBANISME ET ÉCOLOGIE ?



Depuis une vingtaine d'années, l'État soutient le bâtiment « vert », un bâtiment centré sur la réduction de la consommation énergétique (double vitrage, isolation...), voire la production d'énergie (panneau solaire, pompe à chaleur...). Une question qui peine en temps de crise.

Et pourtant, l'ensemble des projets de loi s'efforce de soutenir cette « éco-construction ». Dernier en date, le Nouveau programme national de renouvellement urbain, qui vise, dans le cadre du projet de loi pour la ville et la cohésion urbaine, à revaloriser les territoires les plus en difficulté, place « l'ambition pour une ville durable » parmi ses priorités, avec ses corollaires : qualité environnementale, transition énergétique et constitution d'écoquartiers.

Problème : le secteur de la construction est entravé par des milliers de normes et de procédures. Pour dessiner une ville « durable », il faut donc faire évoluer ces règles. Le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, qui souhaite amplifier les travaux de rénovation énergétique, propose, parmi plusieurs outils (allègement fiscal, éco prêt...) d'assouplir les règles d'urbanisme qui pouvaient empêcher des travaux d'isolation ou d'installation de production d'énergie renouvelable. La simplification des règles de construction est même l'un des principaux pans du Plan de relance de la construction de Sylvia Pinel, la ministre en charge du Logement, présenté à l'été 2014. Alors que le foncier est rare, le gouvernement souhaite aussi élargir les dérogations possibles aux procédures d'urbanisme, en finir avec l'obligation de créer un parking dans les secteurs bien desservis par les transports en commun ou encore réduire le délai d'obtention du permis de construire.

Surtout, il s'agit de mieux penser le bâtiment dans son environnement. La ministre a même annoncé le lancement, avec les acteurs de la construction, un label de performance environnementale des bâtiments, plus large que le seul critère existant jusqu'alors, de la consommation énergétique. Car il s'agit d'aller au delà, précise le ministère en charge du Développement durable : l'éco-construction doit veiller à la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau) ainsi qu'à la réduction des déchets et de la pollution. Ce qui peut également concerner des chantiers des travaux publics, comme le Grand Paris, qui entend favoriser le recyclage des déchets du BTP et leur utilisation dans des matériaux de construction innovants, ce qu'on appelle « économie circulaire ».

Agnès Morel

IMMOBILIER ET VILLE DURABLE : FACE AUX DÉFIS, DEUX ÉCUEILS

Par Michel PIRON

- ▶ Député UDI de Maine-et-Loire
- ▶ Président du conseil national de l'habitat



La problématique du développement durable et les préoccupations liées au réchauffement climatique ne font presque plus débat. L'humanité doit relever un défi qui constitue pour l'ensemble des nations un enjeu essentiel. Et l'urbain au sens large, avec le bâtiment en particulier, se trouve en cœur de cible.

Deux enjeux majeurs se dégagent, qui portent respectivement sur la transition énergétique du parc existant d'une part, sur l'adaptation des villes et villages au développement durable d'autre part. Avant de les examiner plus en détail, il me paraît indispensable de faire deux remarques :

- A)** La première a trait à la distinction neuf/existant. Imaginer des villes nouvelles durables concerne prioritairement, pour ne pas dire exclusivement, les pays émergents ou en développement. Chez nous, il nous faut, certes, poursuivre nos efforts sur le neuf, mais aussi et surtout repenser l'existant.
- B)** La seconde renvoie à la prise de conscience qu'économiser l'énergie et réduire les émissions de carbone s'impose certes comme une priorité, mais que l'exigence de l'adaptation du stock porte sur des champs beaucoup plus vastes qui incluent le social, la mixité notamment fonctionnelle, la densité...

Cela posé, il me semble que le risque se situe dans la référence à deux modèles dominants qui, petit à petit, s'érigent en dogme sans que leurs thuriféraires en analysent toutes les conséquences.

En ce qui concerne les économies d'énergie et, plus largement, ce que l'on appelle la transition énergétique, force est de constater qu'après les annonces, les réalisations ne sont pas au rendez-vous. Faute de signal-prix, la baisse rapide et

récente des prix de l'énergie aggravant une situation préexistante, le marché reste balbutiant.

Dès lors, la tentation s'avère forte de manier le bâton, en édictant tout une série d'obligations. L'observation du marché, l'examen des capacités contributives des ménages conduisent cependant à dire qu'un tel remède s'avérerait pire que le mal. La conséquence en serait, comme pour l'encadrement des loyers, le retrait du marché de nombre de biens, la réduction de l'investissement, des travaux bâclés... La question n'est pas de savoir si les raisons de l'édictation sont bonnes, mais d'en apprécier les effets. La priorité doit rester à l'incitation, à l'éducation, aux efforts de productivité, à la mobilisation des acteurs.

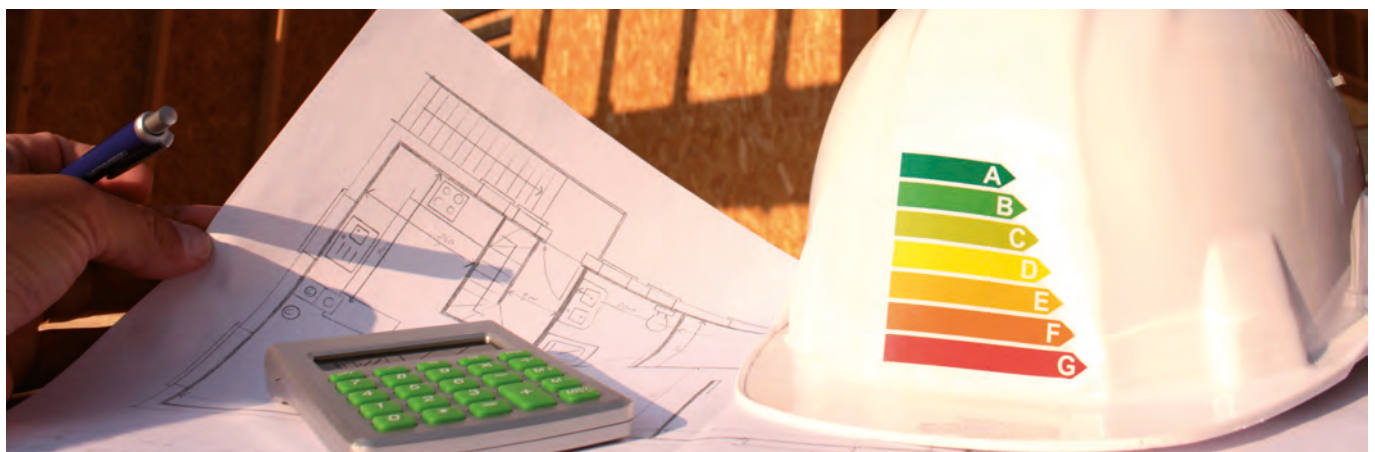
Plus largement, les nécessités du développement durable semblent imposer petit à petit l'idée de la nécessité d'un changement de modèle urbain au profit d'une ville durable où se conjuguerait ville dense et croissance massive, du fait de la concentration des talents, des savoirs, de la proximité urbaine, du renouvellement permanent des structures et de la création de réseaux. Un tel modèle renvoie à une métropolisation croissante, à la création de mégalofoies, dernier avatar de la magie du grand et de la puissance par la seule taille. Or les expériences italienne, allemande, mais aussi de la région

« Promouvoir des petites villes en réseau ? »

des Pays de la Loire, démontrent qu'il n'est pas nécessaire d'être une métropole pour créer de la richesse : l'existence de réseaux autour de villes moyennes constitue un modèle aussi intéressant, plus respectueux de l'homme et, pour tout dire, plus accessible à tous et donc moins générateur d'exclusion.

N'y aurait-il pas, finalement, des avantages à promouvoir ces petites villes en réseau, que le modèle dominant et l'absence de réflexion sur l'aménagement du territoire s'efforcent d'oublier, pour ne pas dire cacher ? La reconnaissance de cet état de fait, la prise de conscience des forces et des faiblesses de nos territoires apporteraient sans doute de meilleures réponses au manque de perspectives actuelles que les remèdes de Monsieur Diafoirus¹. ●

¹NR : Nom du médecin décrit par Molière dans sa comédie «Le Malade imaginaire»



LA VILLE DURABLE N'EST PAS NATURELLE

Par Sabine BUIS

- ▶ Députée SRC de l'Ardèche
- ▶ Conseillère régionale de Rhône-Alpes
- ▶ Conseillère départementale de l'Ardèche



En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a officialisé la notion de développement durable et ses trois piliers. Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* », selon le rapport Brundtland. Un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Nous pouvons alors en déduire par analogie que ce sont ces 3 défis que la ville durable doit relever.

Dans un tel contexte, on comprend mieux l'impérieuse nécessité de l'éco-construction et plus précisément celle de l'éco-rénovation. Aujourd'hui, 11,5 millions de personnes, soit 5,1 millions de foyers ou 20 % de la population française, sont victimes de précarité énergétique. Ces chiffres illustrent d'eux-mêmes les enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments. Constat quelque peu paradoxal qui permet de penser que c'est en répondant à une crise sociale et environnementale que nous retrouvons la croissance.

« En 2015, il n'est plus acceptable que des enfants aient froid parce que leurs parents ne peuvent plus payer la facture de chauffage. »

La ville durable est surprenante. Dérangeante parfois. Elle n'est pas naturelle. Sans être une provocation ce constat s'impose comme une réalité. Nous devons engager un profond basculement culturel sur deux enjeux essentiels pour l'avenir de la France et de l'humanité : l'énergie et la lutte contre le changement climatique. Ce basculement se fait sur une idée simple qui constitue aussi le fil rouge de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : ce n'est plus le gaspillage qui fera notre richesse mais la lutte contre le gaspillage. Le projet de loi doit nous amener à changer non seulement notre conception de la croissance économique, mais aussi celle de notre modèle économique tout entier. Par la loi, le Parlement souhaite indiquer au pays que son avenir dépend d'une croissance verte, respectueuse des hommes et de l'environnement.

Mais cette croissance doit être permise et répondre à la crise très grave que traverse le secteur du bâtiment. Chaque mesure adoptée doit permettre d'assurer à chacun le droit à un logement décent qui suppose d'abord que des logements soient construits mais aussi qu'ils soient bien construits. En 2015, il n'est plus acceptable que des enfants aient froid parce que leurs parents

ne peuvent plus payer la facture de chauffage. La lutte contre la précarité exige donc la reconnaissance de ce droit à un logement décent.

La création d'un carnet de santé numérique du logement et d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique du logement, le développement du tiers financement et des groupements d'artisans, l'émergence d'un service public de la performance énergétique coordonné par les régions sont autant de mesures qui vont permettre à tous, propriétaires ou locataires, d'avoir accès aux travaux de rénovation énergétique, d'améliorer la sécurité et le confort des maisons, de créer des emplois durables et non délocalisables. Ici aussi, nous allons prouver que la protection de l'environnement et de la santé ne sont pas contraires à la croissance économique mais qu'ils sont au contraire la condition pour remplir les carnets de commande de nos entreprises du bâtiment et ainsi construire la ville durable. ●



CONSTRUIRE LA VILLE GRANDEUR NATURE !

Par **Philippe BIES**

- ▶ Député SRC du Bas-Rhin
- ▶ Conseiller municipal délégué de Strasbourg



Construire la ville écologique, c'est prendre en compte la « performance carbone » (et pas seulement énergétique) du bâti. Une ville doit mettre en œuvre les choix qui privilégient la performance carbone à tous les autres, qu'il s'agisse des choix énergétiques ou de modes de transport mais aussi, et surtout, du choix des matériaux pour les bâtiments et l'aménagement des espaces publics.

Construire la ville écologique c'est arriver à faire émerger à tout endroit la nature spontanée en créant les conditions de cette profusion : laisser passer l'eau, créer les assolements utiles aux plantes autochtones, réfléchir aux bonnes liaisons entre les espèces végétales et animales... La biodiversité s'accommode mal d'une trop grande intervention de l'homme. La ville doit (re)devenir un écosystème dans lequel les cycles naturels et les interactions entre le minéral, le végétal et l'animal puissent s'épanouir.

Construire la ville écologique, c'est donner à chaque résident la capacité de cultiver ses fruits et légumes, en collectif ou en individuel. La ville de demain devra redevenir la ville nourricière qui aura réduit sa dépendance alimentaire et relocalisé le cycle production-consommation de ses habitants.

Passer du concept de « nature en ville » à celui de « ville en nature »

Il s'agit au bout du compte de passer du concept de « nature en ville » à celui de « ville en nature ». Dans le premier cas, on utilise les espaces libres qui restent entre les bâtiments, plus communément appelés « espaces verts », pour introduire ou réintroduire de la nature ; dans le second cas, on considère que la ville doit s'insérer et s'intégrer dans la nature dont elle préserve et renforce les richesses naturelles.

Les débats récents à l'Assemblée nationale ont permis de renforcer la valorisation de la ville en nature, notamment dans le cadre de la loi Alur, de la proposition de loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires et tout récemment avec le projet de loi sur la biodiversité.

J'avais en tant que rapporteur pour avis du projet de loi Alur contribué à faire adopter des mesures visant à mieux prendre en compte la biodiversité dans le code de l'urbanisme. J'ai par ailleurs proposé des mesures pour faire en sorte que l'urbanisation puisse être compatible avec la nature par l'instauration d'un



dispositif du type « coefficient de biotope par surface » (CBS). Le CBS permet la sauvegarde d'espaces naturels en ville en combinant les moyens susceptibles d'être mobilisés dans la conception même des bâtiments : sols, toitures et terrasses végétalisés, murs et façades végétalisés, surfaces alvéolées perméables...

Pour donner suite au travail engagé dans la loi Alur et permettre à tous les territoires, notamment en milieu urbain dense, de contribuer pleinement à assurer les continuités écologiques nécessaires à la préservation des milieux et des espèces, j'ai redéposé un amendement au projet de loi sur la biodiversité, sous la forme d'un article additionnel, porté par ma collègue Geneviève GAILLARD, rapporteur du texte, et adopté en commission.

C'est en prenant en compte la manière dont nous construisons nos villes, la qualité tant énergétique qu'environnementale des bâtiments, les matériaux durables qui permettent d'atteindre cette qualité, qu'elles seront à la hauteur pour relever le défi climatique qui est devant nous.

La ville écologique, c'est aussi la ville d'un nouveau modèle économique pourvoyeur d'emplois. Dans le domaine du bâtiment et des filières liées aux matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre...), il y a des gisements d'emplois importants qui participeront au redressement de notre pays. Le Gouvernement l'a bien compris et cela s'est traduit dans le projet de loi relatif à la transition énergétique que ce soit dans le domaine du bâtiment et de l'économie circulaire mais également dans les mesures sans précédent de soutien des ménages pour la rénovation des logements. ●

LES TRAVAUX DU GRAND PARIS : PRÈS DE 80 MILLIONS DE TONNES DE DÉBLAIS !

Par Yves ALBARELLO

- Député UMP de Seine-et-Marne
- Rapporteur du suivi et de l'application de la loi du Grand Paris



Après avoir été rapporteur de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, Yves Albarello, député de Seine-et-Marne, a été nommé le 18 juillet 2012, rapporteur du suivi et de l'application de la loi du Grand Paris. Dans le cadre de cette mission d'information, Yves Albarello et Alexis Bachelay, co-rapporteur, député des Hauts-de-Seine, ont effectué pendant deux ans de nombreuses auditions qui ont fait l'objet d'un rapport présenté en décembre 2014.

La dernière partie de ce rapport a été consacrée à l'environnement. Le problème de la gestion des déchets de chantier est complexe. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics (PREDEC), approuvé par le conseil régional d'Ile-de-France, prévoit un moratoire de trois ans sur le stockage des déblais.

Les travaux du Grand Paris pourraient produire entre 60 et 80 millions de tonnes de déblais qu'il faudra bien gérer localement. En effet, nous sommes tous partisans de l'économie circulaire : il n'est donc pas question d'exporter dans d'autres régions les déchets du Grand Paris. Cependant, force est de constater que la Région ne dispose pas de suffisamment de capacités de stockage pour entreposer les terres excavées par les tunneliers. En la matière, la Seine-et-Marne, qui couvre la moitié de la région, prend largement sa part, mais tous les départements ne jouent pas le jeu.

La présence massive de gypse dans le sous-sol francilien

pose un autre problème important. Les terres sulfatées sont en effet polluantes pour les nappes phréatiques. Ce danger est bien réel, et nous ne savons pas où ces terres pourraient être stockées aujourd'hui. En tout état de cause, nous ne souhaitons pas que les entreprises adjudicatrices gèrent seules les exutoires de déchets et choisissent par exemple, comme cela se produit trop souvent, de pratiquer des exhaussements de terrain de moins de deux mètres sur des terres agricoles. Certains acteurs n'hésitent pas à opter pour le dépôt sauvage plutôt que pour le stockage dans les lieux dédiés mais coûteux – les installations de stockage des déchets inertes (ISDI) ou les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Il faut une traçabilité des déchets, afin d'éviter que des organisations peu scrupuleuses de notre environnement en fassent un trafic et viennent polluer la région parisienne.

Le Grand Paris ne pourra être un projet vertueux que si une réflexion est menée pour limiter les déplacements de déchets et le bilan carbone qui en résulte.

Il est aussi impératif d'encourager les innovations dans le domaine du recyclage. Demain, des solutions innovantes permettront de diviser par trois les rotations de camions derrière un tunnelier en réduisant le volume des déblais.

Enfin, le Grand Paris, ce sont aussi des enjeux énergétiques. Pour répondre à ces besoins et inscrire le Grand Paris dans la transition énergétique, nous devons développer les énergies renouvelables. L'Ile-de-France a la chance d'être l'une des régions françaises les plus propices à la production d'énergie géothermique. Il faudra développer des réseaux de chaleur en favorisant par exemple le chauffage des nouvelles gares grâce à cette énergie. Les CDT devront également favoriser le recours à la géothermie. L'Ile-de-France présente aussi un potentiel important pour la production de biogaz par méthanisation des déchets organiques, ce gaz pouvant également servir à l'alimentation des réseaux de chaleur ou d'électricité, ou comme carburant.

Je suis convaincu que l'intégration de la transition énergétique par tous les acteurs du Grand Paris est une condition de sa réussite en termes de qualité de vie comme de rayonnement international. ●

« Il faut une traçabilité des déchets »



ACCÉLÉRER LES PROJETS DE CONSTRUCTION POUR SORTIR DE LA CRISE

Par **Annick LEPETIT**

- ▶ Députée SRC de Paris
- ▶ Conseillère de Paris
- ▶ Membre de la commission Urbanisme, Logement, Grand Paris, Développement économique du Conseil de Paris



Construire plus, construire mieux, construire plus vite, c'est la voie que nous devons suivre pour sortir le pays de la double crise qu'il traverse. Crise du logement tout d'abord, avec une pénurie massive dans les territoires les plus peuplés depuis une dizaine d'années. Crise écologique ensuite, qui nous impose de réinventer notre manière de penser et de construire la ville.

Pour y parvenir, nous devons adapter nos outils car l'accumulation de lois a rendu le cadre juridique trop complexe, trop lourd et trop lent. Plus qu'aucun autre, le logement est un secteur où le colossal chantier de la simplification des normes engagé par le Gouvernement trouve sa raison d'être.

La loi du 1er juillet 2013 habitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour accélérer les projets de construction s'inscrit dans cette dynamique. J'ai été la rapporteure de ce texte méconnu qui a fait sauter un certain nombre de verrous. Même si ces mesures techniques sont par nature peu médiatisées, ce qui rend plus difficile leur appropriation par les acteurs de terrain, elles n'en sont pas moins efficaces.

Les huit ordonnances prévues par ce texte ont été rapidement publiées. Certaines fluidifient le secteur en assouplissant les règles de garantie d'emprunt des collectivités ou de gestion de trésorerie des entreprises. D'autres sont beaucoup plus ambitieuses.

« Construire plus, construire mieux, construire plus vite, c'est la voie que nous devons suivre »

L'ordonnance du 3 octobre 2013 favorise la construction de logements en zone tendue, que ce soit par la surélévation d'immeuble ou les transformations de bureaux, en permettant de déroger aux règles du PLU concernant l'obligation de faire des places de parking pour chaque logement.

L'allègement des règles de stationnement est éclairant puisqu'une place de parking coûte en moyenne 25.000 €, une somme suffisamment élevée pour remettre en cause la réalisation même d'une opération. Or le nombre de ménages sans voiture ne cesse de croître dans les zones bien desservies en transports collectifs.

La surélévation des immeubles crée de nouvelles surfaces disponibles, ce qui est fondamental dans les villes où le foncier est rare et cher. La vente de ces nouveaux étages peut servir à financer la rénovation énergétique de tout le bâtiment.

Les recours contentieux contre les documents d'urbanisme bloquaient la construction de 30.000 logements. Un subtil équilibre juridique a finalement été trouvé entre la garantie constitutionnelle d'ester en justice et la protection des projets de constructions. Celui-ci aboutit à une réduction des délais de traitement et à des mesures dissuasives contre les recours abusifs.

Pour réduire encore les délais, nous avons aussi créé la « procédure intégrée pour le logement » (PIL) qui permet une mise en compatibilité accélérée des documents d'urbanisme et un regroupement des autorisations requises.

Enfin le nouveau régime du logement intermédiaire fait revenir les investisseurs institutionnels, banques et assurances, qui ont fui le secteur depuis une vingtaine d'années. Le retour de cette épargne dans la pierre permet de construire des logements pour les classes moyennes dans les grandes villes à des loyers inférieurs au prix du marché.

Pour relever les défis qui nous font face tous ces leviers doivent être activés en même temps : lever les contraintes inutiles, fabriquer des outils efficaces pour attirer de nouveaux acteurs, réduire les délais, améliorer la qualité des logements. ●



LAISSER LES COLLECTIVITÉS S'ORGANISER POUR MIEUX AGIR, TELLE EST MA RECETTE

Par Rémy POINTEREAU

- ▶ Sénateur UMP du Cher
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire du Sénat
- ▶ Maire de Lazenay



Le rapport que j'ai présenté en février dernier au nom de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales sur le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, dénonce ce que j'ai appelé la banalité de la complexité. Rien de très saillant, dans ce texte qui entend faire prendre à la France le virage de l'efficacité énergétique, un virage que de très nombreuses collectivités territoriales ont déjà pris de longue date sans attendre que l'État légifère avec plus d'emphase rhétorique que d'efficacité juridique.

Le projet de loi, actuellement en instance de nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, conjugue en effet largement, à l'instar de beaucoup d'autres, les déclarations d'objectifs dénuées de portée juridique immédiatement identifiable avec un semis de dispositions éclectiques modifiant le droit en vigueur sans qu'il soit possible de prévoir véritablement leur impact technique et financier. Au passage, il surajoute des obligations à d'autres obligations déjà existantes, ne bouleversant rien mais compliquant tout. Indifférent à l'analyse coûts-avantages de ce qu'il prévoit, il est aussi emblématique du comportement tendanciellement schizophrénique d'un État qui impose de nouvelles contraintes coûteuses tout en appelant à la

« je préconise de faire confiance à l'intelligence territoriale »

baisse de la dépense locale et en diminuant ses propres concours.

Le constat est sévère, pour un texte dont la plupart des objectifs font consensus. Est-il juste ? Beaucoup estiment que l'objectif de la transition énergétique justifie le pointillisme, le luxe de détails, le volontarisme affiché d'un dispositif qui tente de soumettre l'insaisissable multiplicité des pratiques à une logique raisonnable. Ce n'est pas mon avis. Pour ce qui est des collectivités territoriales, qui croulent sous l'empilement normatif et qui font savoir leurs difficultés aux parlementaires que nous sommes, je préconise de faire confiance à l'intelligence territoriale.

Faut-il rappeler à quel point elles sont pionnières depuis des décennies, par exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique, avec les plans climat énergie territoriaux et les démarches d'agenda 21 ? Laisser les collectivités s'organiser pour mieux agir, telle est ma recette de la simplicité et du succès. Pour cela, une législation claire et synthétique est nécessaire et suffisante. Il faut en particulier que la loi répartisse clairement les compétences entre les niveaux de collectivités et évite d'empiler de façon erratique les outils de programmation, les schémas et les plans. Mon rapport sur le projet de loi de transition énergétique rappelait cette nécessité contre la tendance à surajouter.

En matière de gestion des déchets, par exemple, des progrès sont en cours, principalement dans le cadre du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui prévoit de créer un plan régional de prévention et de gestion des déchets remplaçant les trois schémas départementaux ou régionaux existants aujourd'hui, dont le plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issu du bâtiment, prévu à l'article L. 541-14-1 du code de l'environnement. Cette fusion des schémas et la détermination d'un seul échelon pertinent pour la planification sont un bon exemple de simplification dans le champ de la construction et, par extension, dans la perspective de la ville durable. ●



MISMISSIONS NOTIONS NOTIONS NOTIONS



Sommaire

- 35 Gouvernement
- 43 Assemblée nationale
- 43 Sénat
- 43 Autorités administratives indépendantes
- 43 Conseils départementaux
- 52 Outre-mer
- 53 Préfecture de police
- 53 Préfectures de départements
- 55 Autres mouvements

PASCAL BONIFACE

NOUS AIDE À COMPRENDRE UN AUTRE MONDE : NOTRE MONDE

Pascal Boniface

COMPRENDRE LE MONDE

Les relations internationales pour tous



ARMAND COLIN

9782200600839
288 p. / 19,90€

PASCAL
BONIFACE



idées reçues
sur l'état du monde

édition
2015

ARMAND COLIN

9782200601461
160 p. / 12,90€



ARMAND COLIN

TOUT LE CATALOGUE SUR ARMAND-COLIN.COM



DES SOLUTIONS POUR RAPPROCHER LES HOMMES ET LES TERRITOIRES

Des solutions sur-mesure, des coûts maîtrisés : le groupe RATP apporte des réponses aux collectivités locales, quelles que soient leurs spécificités ou l'évolution de leur territoire. Grâce à son savoir-faire et à son expérience multimodale, le groupe RATP propose un partenariat solide et durable au service du développement local des collectivités. Rapprocher l'humain et l'urbain, permettre aux habitants d'être plus proches de leurs villes et de leurs territoires, c'est cela aussi le métier du groupe RATP. www.ratp.fr

rêves
 avènements
 distances
RAPPROCHER les horizons
 cultures
 frontières
 sociétés